

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 453

3 mars 2010

SOMMAIRE

Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l.	21703	Mosaic Trading	21703
Alpha DB Lindsell Limited S.C.S.	21700	Nabors Lion S.à r.l.	21703
Ande Investissements S.A.	21743	Night Investments 2 S.à r.l.	21743
Anthony S.A.	21741	Nord/LB Covered Finance Bank S.A.	21699
Aquarium Investments S.A.	21700	Poland Residential (Lux) Holding Compa- ny III S.à r.l.	21701
Bid Plaza Group S.A.	21742	Poland Residential (Lux) Holding Compa- ny S.à r.l.	21701
Brink's Security Luxembourg S.A.	21734	Progx S.A.	21699
Caryatide S.à r.l.	21701	Pure Equity Finance S.à r.l.	21735
CB Richard Ellis Investors S.à r.l.	21742	Puxian Investments II S.à r.l.	21703
Dell S.A.	21734	Rowolar Investment Holdings S.à r.l.	21699
East Europe Finance S.A.	21700	Sac Finance S.A.	21698
Fidex Asset Management S.A.	21702	Shedar S.A.	21698
Finnveden S.à r.l.	21735	Siemens Enterprise Communications S.A.	21702
FlyBalaton Investment S.A.	21736	Sigmafin Holding S.A.	21698
Foxworth Finance S.A.	21736	Springer Science + Business Media S.A. ..	21699
Gaulinvest S.à r.l.	21735	Stahl Lux 1	21703
Giellepi S.A.	21734	Subcart S.A.	21742
I.I.F.C. S.A.	21735	Thaic S.A.	21698
Inncona Management Sàrl	21733	Unity Media Management S.A.	21702
IT 2 Sàrl	21743	Z Alpha S.A.	21704
Lavena 3 S.à r.l.	21733		
Leading Light Company S.à r.l.	21744		
Luxtuning Investment S.A.	21702		
Maleki Communications Luxembourg, GmbH	21744		

Sigmafin Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 93.864.

Démission des administrateurs

- Monsieur Paul AGNES
- CA Consulting International SA
- Monsieur Pascal ROBINET

Démission du commissaire

- VERICOM S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010021288/15.

(100016668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Shedar S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 94.433.

Démission des administrateurs

- Monsieur Paul AGNES
- CA Consulting International SA
- Monsieur Pascal ROBINET

Démission du commissaire

- VERICOM S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010021289/15.

(100016667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Sac Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 138.006.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2010 que:

- Madame Annalisa CIAMPOLI, administrateur actuel, a été nommée Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/02/2010.

Référence de publication: 2010021326/12.

(100016214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Thaic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.237.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2009

Quatrième Résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS, 10A rue Henri M. Schnadt L - 2530 LUXEMBOURG arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Référence de publication: 2010021287/12.

(100016479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

L'adresse de l'administrateur Simon Leefe a changé et se trouve à présent au West Riddens - Cuckfield Road, RH17 5AJ Ansty, West Sussex, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Référence de publication: 2010021329/11.

(100016608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Rowolar Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 149.342.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Martijn Dobbelsteen, avec adresse au 2A Heisewal, NL-5473 NH Heeswijk-Dinther, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Roy van Orsouw

Référence de publication: 2010021330/16.

(100016508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Progx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.532.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse des administrateurs:

Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née le 20 juin 1971 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, administrateur.

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, conseiller, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, président du conseil d'administration, administrateur.

Luxembourg, le 02 février 2010.

Pour PROGX S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010021333/16.

(100016691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021438/10.

(100016387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Aquarium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.031.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 mai 2009 que:

1. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

la société Belthur Accounting Ltd, ayant son siège social au 1 Kings Avenue, Winchmore Hill, London N21 3 NA (United Kingdom), en remplacement de la société Kartheiser Management S.à r.l. avec effet au 1^{er} avril 2009.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010021423/18.

(100016502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Alpha DB Lindsell Limited S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 136.966.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} février 2010

Il résulte dudit extrait que

KPMG Audit sàrl avec siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 103.590 a été élu comme réviseur d'entreprises pour l'année 2009.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Pour extrait conforme

Alain Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2010021425/16.

(100016591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

East Europe Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.556.

—
En sa qualité d'agent domiciliataire, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à r.l. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société EAST EUROPE FINANCE S.A. situé au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Il résulte de lettres, adressées à la société en date du 24 décembre 2007, que Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON, démissionnent de leur poste d'administrateurs avec effet immédiat et que Monsieur Stéphane BEST avait démissionné, en date du 30 août 2006, de son poste de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010021432/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(100016577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 154.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.579.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 29 janvier 2010 que:

- Madame Emira Socorro, Economiste, née le 12 juillet 1970 à Puerto La Cruz, résidant professionnellement au 15 Sloane Square, 2nd Floor London SW1W 8ER United Kingdom a démissionné de son mandat de Manager B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010021381/18.

(100016596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 765.821,24.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.039.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 29 janvier 2010 que:

- Madame Emira Socorro, Economiste, née le 12 juillet 1970 à Puerto La Cruz, résidant professionnellement au 15 Sloane Square, 2nd Floor London SW1W 8ER United Kingdom a démissionné de son mandat de Manager B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010021382/18.

(100016601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Caryatide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.559.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

- Par jugement du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Caryatide S.à r.l., dont le siège social à L-1637 Luxembourg, 43 rue Goethe, a mis les frais à charge de la masse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delphine CALONNE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010021400/16.

(100016575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Siemens Enterprise Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 145.611.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 8 décembre 2009 a décidé de prendre acte de la démission de Monsieur Laurent Saeul en tant qu'administrateur de catégorie A avec effet au 31 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Siemens Enterprise Communications S.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010021379/14.

(100016581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Unity Media Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.624.

En date du 28 janvier 2010, Unity Media Management S.A. a procédé au rachat de ses propres actions comme suit:

- 124.819,5812 actions

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, conformément à l'article 49-8 (8) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Par procuration

Unity Media Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010021373/15.

(100016218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Luxtuning Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.221.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au 3, rue des Bains, BP 848, L-2018 Luxembourg est dénoncé en date du 22 janvier 2010 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le domiciliataire

Véronique De Meester

Référence de publication: 2010021398/12.

(100016690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Fidex Asset Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.166.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg a été dénoncé en date du 24.12.2009 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.12.2009.

Le domiciliataire

Véronique De Meester

Référence de publication: 2010021399/13.

(100016689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Nabors Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.249.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 31 décembre 2009

En date du 31 décembre 2009, l'associé unique de Nabors Lion S.à.r.l ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Mr Doeke Van der Molen, comme Gérant «B» de la Société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010021383/13.

(100016670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Stahl Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 128.051.

—
Transfert de siège social

Par résolution en date du 16 octobre 2009, le Gérant unique de la Société a décidé ce qui suit:

Le Gérant unique décide de transférer, en date du 15 janvier 2010, le siège social de la Société au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Stahl Lux 1

Signature

Référence de publication: 2010021401/15.

(100016481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Mosaic Trading, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.239.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 28 décembre 2009 a résolu:

- D'accepter la démission de Monsieur Yves Martignier (domicilié 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73) en tant que Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Pour Mosaic Trading

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010021368/14.

(100016163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

**Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Puxian Investments II S.à r.l.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 139.522.

—
Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 15 janvier 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 02 février 2010.

Référence de publication: 2010021462/12.

(100016671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Z Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.935.

In the year two thousand and nine, on the twenty third day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Z Alpha S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 11 October 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2283 of 7 December 2006. The articles of association of the Company were last amended on 15th January 2009 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 464 of 4 March 2009.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Laetitia Chaniol, maître en droit and as scrutineer Sascha Nolte, maître en droit, each residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, thirty two million five hundred ninety seven thousand nine hundred eight (32,597,908) class A shares out of thirty two million five hundred ninety seven thousand nine hundred eight (32,597,908) class A shares and one million two hundred twenty thousand two hundred seventy four (1,220,274) class B shares out of one million two hundred twenty thousand two hundred seventy four (1,220,274) class B shares in issue in the Company were represented at the general meeting (being all the shares in issue) so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows (all items being interrelated): (A) Decisions to amend the articles of incorporation of the Company in order to provide for the terms and conditions of Beneficiary Certificates (parts bénéficiaires) ("BCs") as set forth below and further detailed in the amended and restated articles of incorporation of the Company as referred to in agenda item B, not forming part of the share capital of the Company; creation of a special reserve (the "BC Reserve") to which the contributions for the issue of BCs shall be allocated, authorisation to the Board of Directors of the Company to issue from time to time up to four million three hundred and sixty eight thousand (4,368,000) BCs against the conversion of preferred equity certificates issued by the Company at a ratio of one to one (1 to 1) upon the request of holders of preferred equity certificates, such authorisation to remain in full force and effect for as long as any preferred equity certificates are outstanding in the Company, authorisation to the Board of Directors to, upon each issue of BCs, amend the articles of the Company accordingly; acknowledgement of the report by PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. as independent auditors, on the conversion of preferred equity certificates into BCs upon the request of the holders thereof and the conversion ratio; authorisation to the Board of Directors to provide for the conversion into BC right of the preferred equity certificates of the Company; authorisation to the Company or its subsidiaries to proceed to the purchase or repurchase of its own Beneficiary Certificates and to hold Beneficiary Certificates in treasury;

Terms of the BCs: registered form only, subject to the transfer provisions set forth in the articles, non-voting, right to participate (but for the avoidance of doubt, not to vote) at shareholders meetings, For each year where a Beneficiary Certificate is in issue in the Company (and starting on the day after the date of issue of the relevant Beneficiary Certificate), such Beneficiary Certificate shall entitle the holder thereof at the time a distribution on Beneficiary Certificates is declared by the Company to an annual cumulative distribution right equal to BC Percentage (applied at the time of the declaration pro tempore) on the BC Adjusted Value of such Beneficiary Certificate of the Company for the relevant year (the "BC Entitlement"). The BC Entitlement not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not accrue and not be due until (and to the extent) due declaration thereof has been made). The BC Entitlement arises from day to day (subject to the above) and shall be calculated on the basis of a year of 365 days (and is determined pro tempore). In the event of a repurchase of Beneficiary Certificates, each such Beneficiary Certificate is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) BC Entitlement related thereto plus the BC Pro Rata Reserve. (Each of the defined terms shall have the meaning given thereto in the amended and restated articles of incorporation of the Company as referred to in agenda item B); (B) Amendment and Restatement of the Articles of Incorporation of the Company in order to take into account the resolutions under agenda item A and such further amendments as reflected therein, substantially in the form attached to the proxies for the present meeting;

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to amend the articles of incorporation of the Company in order to provide for the terms and conditions of Beneficiary Certificates (parts bénéficiaires) ("BCs") not forming part of the share capital of the

Company as set forth in the agenda and as further detailed in the amended and restated articles of incorporation of the Company here below. The meeting resolved to create a special reserve (the "BC Reserve") to which the contributions for the issue of BCs shall be allocated.

The meeting resolved to authorise the Board of Directors of the Company to issue from time to time up to four million three hundred and sixty eight thousand (4,368,000) BCs against the conversion of preferred equity certificates issued by the Company at a ratio of one to one (1 to 1) upon the request of holders of preferred equity certificates, such authorisation to remain in full force and effect for as long as any preferred equity certificates are outstanding in the Company.

The meeting resolved to authorise the Board of Directors to, upon each issue of BCs, amend the articles of the Company accordingly.

The meeting acknowledged the report by PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. as independent auditors, on the conversion of preferred equity certificates into BCs upon the request of the holders thereof and the conversion ratio, the conclusion of which reads as follows: "Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the PECs issued is not at least equal to the number and value of the BCs which would be issued, pursuant to the conversion ratio."

(A copy of such report shall remain attached to the present deed to be registered therewith).

The meeting resolved to authorise the Board of Directors to provide for the conversion into BC right of the preferred equity certificates of the Company.

The meeting resolved to authorise the Company or its subsidiaries to proceed to the purchase or repurchase of its own Beneficiary Certificates and to hold Beneficiary Certificates in treasury.

The meeting then resolved to amend and restate the Articles of Incorporation of the Company in order to take into account the resolutions above and such further amendments as reflected therein, as set forth below:

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of shares), a company in the form of a société anonyme under the name of "Z Alpha S.A." (the "Company") which shall be governed by the Company Law, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for a undetermined period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at forty two million two hundred and seventy two thousand seven hundred twenty seven euro and fifty cents (€42,272,727.5) represented by thirty two million five hundred ninety seven thousand nine hundred and eight (32,597,908) class A shares and one million two hundred twenty thousand two hundred

seventy four (1,220,274) class B shares, each with a nominal value of one point twenty five Euro (€ 1.25) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2. The authorised un-issued share capital of the Company is set at two hundred and thirty two million ninety thousand nine hundred and eight Euro seventy five cents (€ 232,090,908.75) to be represented by one hundred eighty five million six hundred seventy two thousand seven hundred twenty seven (185,672,727) Shares of either class. The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 11th December 2006 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary General Meeting held on 11th December 2006 in the Memorial."

5.3. The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares of the class it determines within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Shares of whichever Class without having to respect any specific ratio. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised unissued share capital.

5.4 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

5.5 The Company shall not issue fractional shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

5.6 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Beneficiary certificates.

6.1 In addition to the share capital, a special reserve (the "BC Reserve") has been created and up to four million three hundred sixty eight thousand (4,368,000) Beneficiary Certificates, not forming part of the share capital of the Company have been authorised for issue

6.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, has been authorised and may from time to time issue up to four million three hundred sixty eight thousand (4,368,000) Beneficiary Certificates and make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders or BC Holders.

6.3 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Beneficiary Certificates and may hold Beneficiary Certificates in treasury.

6.4 Beneficiary Certificates of the Company are in registered form only.

6.5 A BC Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any BC Holder. Ownership of registered Beneficiary Certificates will be established by inscription in the said BC Register.

6.6 The Beneficiary Certificates are indivisible vis-à-vis the Company, which will recognise only one holder per Beneficiary Certificate. In case a Beneficiary Certificate is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Beneficiary Certificate will be required to name a single proxy to represent the Beneficiary Certificate vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Beneficiary Certificate until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.7 The Company may consider the person in whose name the registered Beneficiary Certificates are registered in the BC Register as the full owner of such registered Beneficiary Certificates. The Company shall be completely exempt from any responsibility in dealing with such registered Beneficiary Certificates towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Beneficiary Certificates to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Beneficiary Certificates. In the event that a BC Holder does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the BC Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the BC Register by means of written notification to the Company.

6.8 Save as provided above, all communications and notices to be given to a registered BC Holder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the BC Holder to the Company.

6.9 Upon the written request of a BC Holder, a written confirmation as to the entry of such BC Holder in the BC Register may be issued. The confirmations so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors.

6.10 Beneficiary Certificate shall be non-voting and shall not entitle the BC Holders to any voting rights in the Company. BC Holders may participate in, but not vote at, any General Meeting.

6.11 For each year where a Beneficiary Certificate is in issue in the Company (and starting on the day after the date of issue of the relevant Beneficiary Certificate), such Beneficiary Certificate shall entitle the holder thereof at the time a distribution on Beneficiary Certificates is declared by the Company to an annual cumulative distribution right equal to BC Percentage (applied at the time of the declaration pro tempore) on the BC Adjusted Value of such Beneficiary Certificate of the Company for the relevant year (the "BC Entitlement"). The BC Entitlement not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not accrue and not be due until (and to the extent) due declaration thereof has been made). The BC Entitlement arises from day to day (subject to the above) and shall be calculated on the basis of a year of 365 days (and is determined pro tempore). In the event of a repurchase of Beneficiary Certificates, each such Beneficiary Certificate is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) BC Entitlement related thereto plus the BC Pro Rata Reserve.

6.12 The rights of the BC Holders with respect to each of their Beneficiary Certificates shall be limited to the BC Entitlement and the BC Pro Rata Reserve of the relevant Beneficiary Certificate.

Art. 7. Board of directors.

7.1 The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors (each a "Director" or a "Board Member") need not be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders pursuant to the provisions of articles 7.3, 7.4 and 7.5. (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this Article 7.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to article 15, which determines their powers and the term of their mandates. The Directors shall be elected by the General Meeting of shareholders for a period of maximum six years. Any Director may be removed with or without cause (ad nutum) and replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders. Directors are eligible for re-election. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect (in accordance with the provisions of articles 7.3, 7.4 and 7.5) a new Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

7.3 Subject to article 7.4 and 7.5, the Board of Directors shall always be composed so that:

7.3.1 up to three (3) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the DH Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the DH Shareholders (such Board Members referred to as "DH Directors" or the "DH Board Members"), and

7.3.2 if and for as long as the Z Shareholders hold in aggregate more than 10% of the issued share capital of the Company, one (1) Board Member shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates, proposed by the Z Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the Z Shareholders provided that such candidates may only be chosen among the Z Candidates (such Board Member referred to as "Z Director" or the "Z Board Member"), and

7.3.3 one (1) Board Member shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates, proposed by the Management Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the Management Shareholders provided that such candidates may only be chosen among the Management Candidates (such Board Member referred to as "Management Director" or the "Management Board Member").

7.4 The DH Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the DH Shareholders, the Z Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the Z Shareholders and the Management Shareholders holding a simple majority of the Shares held by the Management Shareholders may waive (with respect to DH Shareholders, in part or in full), for such period of time as the relevant Shareholders may determine, the right of the relevant Shareholders to propose candidates for Board elections as provided for herein. In the event the DH Shareholders, the Z Shareholders or the Management Shareholders, respectively, representing each time the simple majority of Shares held by the DH Shareholders (in the case of the DH Shareholders), by the Z Shareholders (in the case of the Z Shareholders) or by the Management Shareholders (in the case of the Management Shareholders) decide to terminate such waiver and notify the Company thereof in writing, the Company shall within one (1) month of receipt of such notice proceed to convening of a General Meeting of Shareholders for the election of Board Members as appropriate.

In the event the Z Shareholders or the Management Shareholders do not provide for a list of candidates as provided for in article 7.3. within 10 days after having been requested to do so by the Company, they shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In the event of any such waiver (whether express or deemed) the General Meeting of Shareholders may determine the number of the Board Members accordingly or freely choose such Board Members.

7.5 In the event one or more of the DH Shareholders are ERISA Shareholders, each such ERISA Shareholder shall have the right (but not the obligation) to propose for election by the General Meeting of Shareholders to the Board of Directors candidates for the election of a Board Member (to be included in the DH Board Members) and the Board shall

always be composed to include such Board Members. Such Shareholders shall further have the right to request the removal by decision of the General Meeting of Shareholders of the Board Member elected from such candidates.

Art. 8. Board proceedings.

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman among the DH Directors.

8.2 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting. Subject as set forth herebelow, such majority shall include at least two (2) DH Directors and one (1) Z Director. In the event such quorum is not reached within one hour of the time set for the meeting, the Board meeting shall be reconvened and a second Board meeting be held in which case the Board of Directors can validly deliberate, act and resolve if a majority of Directors is present or represented, such majority to include two (2) or more DH Directors.

8.3 Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors or any two Board Members with at least five (5) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 12 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.4 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Directors may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Directors' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

8.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Director may act at any meeting of directors by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

8.6 Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

8.7 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Directors, one of which must at least be a DH Director or as may be resolved at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or two Directors at least one of which needs to be a DH Director or as may be resolved at the relevant meeting.

Art. 9. Board powers, Day to day management, Binding signatures.

9.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Director has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company, who need not be shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed. Any such delegation of daily management in favour of Directors requires the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

9.3 The Company will be bound by the signature of any two Board Members one of which at least must always be a DH Board Member of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers (including without limitation in the event of a delegation of day to day management) or by any two Board Members (including by way of representation) at least one of which needs to be always a DH Board Member.

Art. 10. Board indemnification.

10.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

10.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 10.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply

to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

10.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

10.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

10.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

10.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

10.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

10.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 11. Conflicts.

11.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

11.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution.

Art. 12. Shares in registered form.

12.1 All Shares of the Company shall be issued in registered form only.

12.2 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

12.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership of such registered Shares.

12.4 Subject to the provisions of the present Articles of Incorporation (and in particular Article 13) the Board of Directors may accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

12.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

12.6 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

12.7 Upon the written request of a Shareholder, registered Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members (one of which at least must be a DH Director) or by the delegate of the Board of Directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence.

Art. 13. Transfer of company securities.

13.1 The Company Securities of the Company are freely transferable subject to the provisions set forth in the present Articles of Incorporation and in particular Article 14, Article 15, Article 16 and Article 17 as well as to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

Art. 14. Permitted transfers.

14.1 No transfer of any Company Securities may be made by any Security Holder prior to 31 December 2008 (the "Lock-Up Period") except that

14.1.1 all sales, transfers or disposals by any DH Security Holder during the Lock-Up Period pursuant to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any);

14.1.2 any sale, transfer or disposal required to facilitate an IPO; or

14.1.3 any sale, transfer or disposal of Shares held by the Z Shareholders which is made (i) pursuant to a put option granted (if any) to the Z Shareholders set forth in a shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any) or (ii) as agreed between the DH Shareholders and the Z Shareholders and set forth in a shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any); or

14.1.4 any transfer permitted by Article 15.3.

14.2 No Company Securities may be transferred to any person who is a material competitor of Target or a private equity or hedge fund.

14.3 Any transfer of Company Securities (or rights therein) shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation be subject to the transferee in each case, in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company, becoming a party to such agreement as determined by the Company. Any deed or agreement of adherence may be accepted and executed by the Company for itself and on behalf of all Security Holders. The Company shall notify the Security Holders in the event such a deed of adherence or agreement has been entered into.

14.4 Except as expressly permitted by the Company (the mere acknowledgement or acceptance by the Company of a Security Interest not constituting such permission), the Company Securities may not be subject to, and no Security Holder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Security Interest over any Company Securities of the Company.

Art. 15. Pre-emption rights on transfer.

15.1 Except in the case set out in Articles 15.3, 16.3 and 16.6 and/or as otherwise provided in the present Articles of Incorporation, no Company Securities shall be Transferred (and for the avoidance of doubt no right or interest in any Company Securities) shall be Transferred or (except by the Company) created) unless and until the rights of pre-emption conferred by this Article have been exhausted.

15.2 (intentionally left blank)

15.2.1 Any Security Holder who intends to Transfer any Company Securities (the "Transferor") must give notice in writing to the Company (the "Transfer Notice"), offering to Transfer by way of sale the number of Company Securities (or for the avoidance of doubt any interest or right therein) (the "Company Securities for Sale") and stating the price (the "Sale Price") at which he is prepared to Transfer the Company Securities for Sale.

15.2.2 Receipt of the Transfer Notice by the Company shall constitute the Company as the Transferor's agent for the sale in accordance with the following provisions of this article.

15.2.3 Within seven (7) days of service of the Transfer Notice (the "Relevant Date") the Company shall invite the Security Holders of the same Class at the Relevant Date (other than the Transferor) to apply to be Transferred by way of purchase their Proportionate Entitlement (defined below) of the Company Securities for Sale at the Sale Price. Every such invitation shall be made in writing and shall specify the proportion of the Company Securities for Sale each such Security Holder may offer to be Transferred by way of purchase. Each such Security Holders may offer to be Transferred by way of purchase such proportion of Company Securities for Sale which as nearly as practicable equals his proportion of the number of the existing issued Shares at the date of the offer bears to the existing issued Shares in the relevant Class disregarding the Company Securities for Sale (the "Proportionate Entitlement"). Every invitation under this article 15.2.3. shall be accompanied by a form of application for use by such Security Holder to indicate whether he wants to offer to be Transferred by way of purchase his entire Proportionate Entitlement and also such further proportion of the Company Securities for Sale in excess of his Proportionate Entitlement (the "Excess Entitlement") which he is offering to be Transferred by way of purchase. The Security Holders shall be entitled to respond to such invitation within 21 days from the date of its despatch.

15.2.4 At the expiration of such 21 days, the Company Securities for Sale shall if offers have been received from the Existing Security Holders for 100% (or more) of the Company Securities for Sale be allocated in the following manner (and subject to 15.2.8:

15.2.4.1 each Company Securities who has accepted his Proportionate Entitlement shall have it allocated to him;

15.2.4.2 if any part of the Company Securities for Sale then remains unallocated it shall then be allocated to satisfy the Excess Entitlements and if there is an insufficient number of Company Securities for Sale to satisfy the Excess Entitlements in full it shall be allocated (as nearly as possible) in the proportion that the Company Securities of the Security Holders applying for Excess Entitlements bear to each other.

15.2.5 Within seven (7) days of the expiry of the twenty one (21) day period in which applications from purchasing Security Holders can be made in accordance with this Article 15, the Company shall notify the Transferor and all Security Holders in writing as to whether or not offers for the Transfer by way of purchase of the entire Company Securities for Sale have been received under this Article 15 and allocated accordingly. If the entire Company Securities for Sale have been so allocated the notification shall give the details of the offers which have been made and of the allocations made as between relevant Transferee Security Holders under this Article 15.2. Each Transferee Security Holder shall be bound subject to offers being received for 100% or more of the Company Securities for Sale by the terms of any application made by him to be transferred by way of purchase in accordance with this Article 15 such proportion of the Company Securities for Sale as is specified therein at the Sale Price. If any Transferee Security Holders shall default in making payment for any Company Securities for Sale which he has agreed to be Transferred by way of purchase, then such Company Securities for Sale shall be reallocated to satisfy any outstanding Excess Entitlements or if there are none the Transferor shall be entitled to Transfer the entire Company Securities for Sale as provided in Article 15.2.7.

15.2.6 If offers shall have been received for the entire Company Securities for Sale and it shall have been allocated under this Article 15, the Transferor shall be bound, upon payment of the applicable proportion of the Sale Price, to accept such offers and Transfer the Company Securities for Sale in the proportions allocated pursuant to this Article to the relevant Transferee Security Holders. If, after becoming so bound, the Transferor defaults in transferring the Company Securities for Sale, the Company may receive the Transfer money and the Transferor shall be deemed to have appointed the Company his agent to execute a Transfer of Company Securities for Sale to the Transferee Security Holders, and upon execution of such Transfer, the Company shall hold the purchase money on behalf of the Transferor (without any obligations or liability on the Company as to the safekeeping of such money or placement or otherwise of such money) and the receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to each Transferee Security Holder and the validity of the proceedings shall not be questioned by any Person. The Company may (but shall not be obliged to) hold that money on a bank account (which may be but not need be separate from its bank accounts) or send, under the Transferor's sole responsibility, a cheque to the Transferor to the last address inscribed in the register of shareholders (or register of other Company Securities) for the Transferor.

15.2.7 If offers to purchase all and not less than all the Company Securities for Sale are not received from existing Security Holders of the relevant Class within the 21 days period specified in Article 15.2.3, the Company Securities for Sale for which no offers have been received shall be offered pursuant to the foregoing procedure to Security Holders of the other Classes pro rata to the proportion of Company Securities each holds in such other Classes at the date of the offer. If offers to Transfer by way of purchase the entire Company Securities for Sale are not received from existing Security Holders within the twenty one (21) days specified in Article 15.2.3, then:

15.2.7.1 if the Transferor is a Management Security Holder following a Management Holder leaving as a Good Leaver (each as defined in Article 16) the Company or the Trust (in accordance with Article 16) shall, if permitted by and in accordance with the relevant laws and subject to having sufficient funds (and in case of the Company, available reserves, premium, or profits), be Transferred by way of purchase the entire Company Securities for Sale at the Fair Value,

15.2.7.2 in any other case or if the Company or the Trust is unable as a matter of law or due to a shortage of available funds to be Transferred by way of purchase the entire Company Securities for Sale of a Good Leaver the Transferor may within ninety (90) days of the date on which he receives notification of that fact under this Article transfer the entire Company Securities for Sale to any Person or Persons being Persons approved by the DH Shareholders representing 50% of Shares held by the DH Shareholders, in a bona fide Transfer by way of sale at a price not less than that determined under this Article 15 and on terms no more favourable to the purchaser (after deduction, where appropriate, of any dividend or other distribution to be retained by the Transferor).

15.2.8 for the avoidance of doubt, no Company Securities may be acquired until all offers for such Company Securities have been accepted.

15.3 The following are the exceptions to the pre-emption rights set out in Article 15.2:

15.3.1 Any Transfer of Company Securities (or rights or interest therein) by a Security Holders to any Person with the prior consent in writing of DH Shareholders representing 50% of the Shares held by the DH Shareholders;

15.3.2 Any Transfer of Company Securities to any of the Affiliates of the relevant transferring party, provided that if such entity ceases to be an Affiliate, the Company Securities shall be re-transferred to the transferring party.

15.3.3 For the avoidance of doubt, any Transfer of Company Securities by a DH Security Holder to another DH Security Holder (or in the case the DH Security Holder is expressed to hold such Company Securities as a nominee for or on behalf of a Person, to any of the Affiliates of such Person);

15.3.4 Any Transfer of Company Securities from one Z Security Holder to another Z Security Holder; and

15.3.5 A Transfer referred to or under in Article 14.1.3;

Provided always that if and whenever any Person holding Company Securities (or rights therein) ceases to be an Affiliate, such Person shall be bound to and shall forthwith give a Transfer Notice pursuant to Article 15.2 in respect of the Company Securities (or rights) in question. Any Person to whom a Transfer may be made under Article 15.3 shall herein be called a "Permitted Transferee".

15.4 Any Securities transferred pursuant to a pre-emptive offer shall be valued at the principal (or nominal) amount with accrued (and unpaid) interest thereon.

15.5 Any Beneficiary Certificates transferred pursuant to a pre-emptive offer shall be valued at the BC Pro Rata Reserve with the BC Entitlement thereon.

Art. 16. Transfers by management security holders.

16.1 Following any Management Holder ceasing for any reason to be employed by any Group Member of the Company without remaining or becoming an employee of any other Group Member of the Company, the relevant Management Security Holder shall, unless otherwise agreed by DH Shareholders representing 50% of Shares held by the DH Shareholders, be deemed to give a Transfer Notice at the amount determined under Article 16.5 below in respect of that proportion of the Company Securities the Management Security Holder holds which as nearly as practicable equals the proportion that the number of shares the leaving Management Holder holds in the Management Security Holder bears to the existing number of issued shares of the Management Security Holder (disregarding those directly or indirectly held by DH or its Affiliate).

16.2 If at any time any Person (whether or not a Security Holder but not being a Z Security Holder or rights or interest therein) ceases for whatever reason to be a Director (or in the case of a Group Member other than the Company, a director) or employee of any Group Member and at any time thereafter becomes the holder of Security Holder (or rights or interest therein) in the Company by virtue of any rights or interests acquired by him whilst he was such director or employee, he shall thereupon be bound and shall be deemed to give a Transfer Notice in respect of the Company Securities (if any)(or rights or interests therein) he holds in the amount determined under Article 16.5.

16.3 Subject to Articles 12, 14.3 and 16.5 , on receipt (or deemed receipt) by the Company of a Transfer Notice pursuant to Article 16.1 above the Company shall allocate the Company Securities for Sale (or as the case may be the rights or interest therein) at the price referred to in Article 16.5:

16.3.1 to an entity which will hold such Company Securities or rights therein as the case may be on trust of a replacement manager or the employees (the "Trust") which may be funded by an Affiliate of the DH Shareholders (and the Company Securities may be retained by such Affiliate if a new employee does not acquire them); or

16.3.2 otherwise as resolved by the Board or, if the transferee is an Affiliate of the DH Shareholders otherwise than as a nominee or trustee of such person who is not an Affiliate of the DH Shareholders, by the Shareholders other than the DH Shareholders, representing of a majority of the Shares held by such Shareholders if one can be found.

16.4 If no buyer under Article 16.3 can be found, the Company Securities shall be offered pursuant to Article 15.

16.5 The amount at which any Company Securities (or rights or interest therein) shall be offered under this Article 16 shall be:

16.5.1 in the case of a Management Holder who dies or retires for reasons of incapacity or retirement at a normal retirement age, or in circumstances where the Board has agreed that such Management Holder has given full and faithful service to the Group Member and is leaving a Group Member through no fault on his part on the expiration of a period of notice properly given by such Management Holder, or such Management Holder has been made redundant by the Group Member as the result of a material reconstruction of a significant part of the business of the Group Member or is a person whom the Board, with the prior written approval of DH Shareholders representing 50% of Shares held by the DH Shareholders, has agreed to treat as a good leaver (a "Good Leaver"), the Fair Value thereof or, if higher, the Fair Value thereof or if higher the Issue Price (as defined below);

16.5.2 in any other case of a Management Holder (a "Bad Leaver") at the following amounts or such higher amount (not being in excess of the Fair Value thereof) as the Board of Directors, with the prior written approval of DH Shareholders representing 50% of Shares held by the DH Shareholders, has agreed:

16.5.3 if the Transfer Notice is given (or deemed given) on or before the first anniversary of the Relevant Date (the amount paid up on any Company Security (including any premium paid at the date of issue whether or not such sums are paid by the holder of the Shares) (the "Issue Price");

16.5.4 if the Transfer Notice is given (or deemed given) between the first and second anniversaries of the Relevant Date, at 25 per cent of the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price;

16.5.5 if the Transfer Notice is given between the second and third anniversaries of the Relevant Date, at 50 per cent of the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price;

16.5.6 if the Transfer Notice is given between the third and fourth anniversaries of the Relevant Date, at 75 per cent of the Fair Value thereof or (if higher) the Issue Price;

16.5.7 if the Transfer Notice is given on or after the fourth anniversary of the Relevant Date at the Fair Value thereof on the date the Transfer Notice is given or deemed given or (if higher) the Issue Price.

16.6 Subject to Article 13 and Article 14.3, the Trust shall be entitled to transfer some or all of the Company Securities which it acquires to employees of any Group Member of the Company (other than those who are Management Shareholders on the Completion Date) provided the identity of the employees has been approved by the Managers' Representative and the chairman of the Board and the transfer has been approved by the holders of at least 2/3 of the Shares.

Art. 17. Right of first offer, Drag along, and Change of control.**17.1 Right of First Offer**

If, after expiry of the Lock-Up Period, the DH Security Holders wish to sell (part or all) of their Company Securities in the Company other than in connection with an IPO and unless otherwise agreed with the Z Security Holders, the Z Security Holders shall have the right to make a first offer for such Company Securities. The DH Security Holders shall give notice of the Z Security Holders (with a copy to the Company) that they wish to sell their Company Securities in the Company. The Z Security Holders shall then have one hundred and twenty (120) days to provide the DH Security Holders with a fully financed offer setting out the material terms and conditions of purchase which may not include any warranties or indemnities to be given by the DH Security Holders (other than as may be set forth in a shareholders or like agreement between the Shareholders of the Company or as duly notified to the Company) and may not have any conditions other than mandatory regulatory conditions. If the DH Security Holders accept the offer from the Z Security Holders offer, the DH Security Holders and the Z Shareholders shall co-operate and work together in good faith with a view to negotiating the final terms and conditions of the sale. If DH Security Holders reject the offer from the Z Security Holders or are unable to agree the final terms of sale, DH Security Holders may (subject to Article 17.2 below) complete within 12 months the sale of their Company Securities to any third party on the condition that either the sale price of each Company Security must be higher than the price offered per Company Security by the Z Security Holders (and for this purpose if the Z Security Holders have offered any consideration other than cash such consideration shall be valued at zero) or that the sale does not include the terms not agreed.

17.2 Drag Along

Subject to Article 17.1 above, if any of the DH Security Holders wish to sell all of their Company Securities and have jointly found a bona fide arm's length Third Party purchaser and agree terms for the sale to such purchaser of the Company Securities of all the Security Holders in the Company then, on receipt of written notification of such fact, all the Security Holders will be required to accept the corresponding offer from such a purchaser at the same price and on the same terms and conditions as agreed with the DH Security Holders and the parties hereto agree to waive all rights of pre-emption or veto in respect of such Sale and analogous rights under the Articles or under any shareholder or like agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company or otherwise for the purposes of the acceptance of such sale of Company Securities and appoint DH as their attorney to effect such Sale.

17.3 Tag Along

Subject to Article 15 and Article 17.2 no transfer of any Company Securities may be made by either any DH Security Holders or any Z Security Holders to any Third Party unless the person acquiring them (the "Acquiror") has made an offer to all Security Holders to acquire the same percentage of their Company Securities as is being transferred by the DH Security Holder or the Z Security Holder at the same price and on the same terms and conditions as has been offered to the DH Security Holder or the Z Security Holder, provided that this Article does not apply to transfers permitted by Articles 15.3.1 to 15.3.5.

17.4 Change of Control

No transfer of any Shares may be made by DH Shareholders if such transfer would give rise to a Change of Control unless the person to whom such Shares are transferred offers to acquire all Company Securities held by the Z Security Holders and the Management Security Holders on the same terms as it is acquiring Shares from the DH Shareholders.

Art. 18. Meetings of shareholders - General.

18.1 Any regularly constituted Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company and to amend any provisions of the Articles. The General Meeting is convened by the Board of Directors.

18.2 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of Meeting on the first Tuesday of the month of May in each year at 12.00 a.m. and for the first time in 2008. If such day, other than a Saturday or a Sunday, is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

18.3 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of Meeting.

18.4 Meetings shall be called by the Board of Directors by convening notice addressed by registered mail or courier service to all Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting or as may be otherwise be provided by law. If the entire issued share capital of the Company is represented at any General Meeting, no convening notice is required for the Meeting to be held and the proceedings at such General Meeting shall be deemed valid.

18.5 The quorum and majority requirements set forth by law shall apply at any General Meeting of Shareholders.

18.6 Each share is entitled to one vote at a General Meeting unless otherwise provided by law or the present Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax.

Art. 19. Information shareholders.

19.1 The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided such information as provided for by law.

19.2 In the event one or more of the Shareholders are ERISA Shareholders, such ERISA Shareholders shall have the right to receive upon reasonable written request to the Company copies of all information as such ERISA Shareholder may at any time reasonably request; and each such ERISA Shareholder shall have the right to meet with such management and personnel of the Company and/or the Group as may reasonably be designated by it, upon reasonable notice to the Company.

Art. 20. Accounting year, Auditor.

20.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, except for the first accounting year of the Company which shall begin on the date of incorporation and end on 31st December 2007.

20.2 The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 21. Class B additional right. Upon an Exit Event the Class B Shares shall entitle the holders thereof, provided such holders are Management Security Holders, to an additional (total) right in respect of the whole of the Class B Shares to distributions or as the case may be to liquidation surplus (the "Class B Additional Right") determined as follows on a pro rata basis as to the holdings in Class B Shares. The Class B Additional Right shall always be subject to the overall amount available for distributions (by way of dividends or liquidation surplus or otherwise) in the Company:

R = means the Class B Additional Right

QI = Exit Value Class A Shares

QM = Exit Value Class B Shares

K= Exit Amount PEC

QI+K= QIK

Z= DHZ Investment

(i) If the result of (QIK: Z) is lower than 2.5 (<2.5), then R= 0

(ii) If the result of (QIK: Z) is between 2.5 and 3.5, then R= ((QIK-R):Z x 100%-250%) x (0.5 x QM)

(iii) If the result of (QIK - (0.5 x QM)): Z) is higher than 3.5 (>3.5), the R = 0.5 x QM

Art. 22. Distributions.

22.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the Shareholders and the BC Holders upon decision by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of the present Articles.

22.2 Interim distributions may be declared and paid by the Board of Directors on the Shares and/or the Beneficiary Certificates in accordance with the provisions of the present Articles and subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

22.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders and/or the BC Holders upon decision of a General Meeting of Shareholders or as interim distributions by decision of the Board of Directors in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

22.4 The distributions declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment.

22.5 A distribution declared but not paid on a Share or a Beneficiary Certificates during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share or Beneficiary Certificate, shall be forfeited by the relevant holder, and shall revert to the Company.

22.6 No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of the relevant holders.

22.7 Distribution of dividends or otherwise to Shareholders shall be made equally among all Shares in issue except that in the case of an Exit Event and the conditions set forth above in Article 21 each Class B Shares shall in addition carry the Class B Additional Right Per Class B Share and the amounts distributed with respect to the Class A Shares shall be reduced accordingly. Distributions to BC Holders shall be pursuant to (and be limited to) the BC Entitlement of their Beneficiary Certificates.

22.8 Distributions on Shares may be declared and paid independently from any distributions made on Beneficiary Certificates and shall not entitle Beneficiary Certificates and their holders to any pro rata distributions or other right and distributions on Beneficiary Certificates may be declared and paid independently from any distributions made on Shares and shall not entitle Shareholders to any pro rata distributions or other right.

Art. 23. Liquidation of the company.

23.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

23.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares and the BC Holders in accordance with the provisions set forth below and in the following order of priority:

23.2.1 For each Beneficiary Certificate held the relevant BC Holder shall receive the BC Entitlement of such Beneficiary Certificate (less any prior distributions of BC Entitlement on such Beneficiary Certificate).

23.2.2 For each Beneficiary Certificate held the relevant BC Holder shall receive the BC Pro Rata Reserve of such Beneficiary Certificate (less any prior distributions of BC Pro Rata Reserve on such Beneficiary Certificate).

23.2.3 The remainder of liquidation surplus shall be made equally among all Shares in issue except that in the case of an Exit Event and the conditions set forth above in Article 21 are met each Class B Shares shall in addition carry the Class B Additional Right Per Class B Share and the amounts distributed with respect to the Class A Shares shall be reduced accordingly.

Art. 24. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 25. Definitions.

Adjustment Date	Means for the year in which a Beneficiary Certificate has been issued the date on which the interest on the PEC for which such Beneficiary Certificate has been issued capitalises and thereafter the date that is twelve months after the prior Adjustment Date of such Beneficiary Certificate
Affiliate	Means with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such Person; any collective investment scheme organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of that Person (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependents and in relation to a DH Shareholder, any person who is a partner in any DH Shareholder or an Affiliate of such a Person or any successor trustee or nominee for, or any company controlled by one or more of the DH Shareholders or the entities controlling such DH Shareholders and DH Z
Articles of Incorporation	Means the present Articles of Incorporation of the Company
BC Adjusted Value	Means for each Beneficiary Certificate the BC Amount increased on each Adjustment Date of such Beneficiary Certificate by the amount of the cumulative distribution rights of such Beneficiary Certificate in respect of the previous years which accumulated but have not been declared and/or paid (provided that for the year of the issue of the relevant Beneficiary Certificate, the BC Amount shall be increased by the amount of the cumulative distribution rights of such Beneficiary Certificate (pro tempore) for the period starting on the day after the issue of the relevant Beneficiary Certificate up to the relevant first Adjustment Date)
BC Amount	Means twenty five euro (€25) (less for the avoidance of doubt any prior distribution out of the BC Reserve on the relevant Beneficiary Certificate)
BC Holder	Means a holder of Beneficiary Certificates
BC Percentage	means 10% per annum
BC Pro Rata Reserve	means the pro rata portion of a Beneficiary Certificate in the BC Reserve resulting from the following formula: Amount of BC Reserve divided by the number of Beneficiary Certificates in issue (less for the avoidance of doubt any prior distribution out of the BC Reserve on the relevant Beneficiary Certificate)
BC Register	Means the register of Beneficiary Certificates and BC Holders
BC Reserve	Means the special reserve not part of the capital of the Company and reserved to the Beneficiary Certificates as referred to under Article 6
Beneficiary Certificates	Means the beneficiary certificates (parts bénéficiaires) of the Company

Board of Directors or Board	Means the board of directors (conseil d'administration) of the Company appointed pursuant to the Articles of Incorporation
Change of Control	Means the occurrence in relation to a body corporate, if a Third Party (other than an Affiliate of that body corporate) acquires more than 50% of the shares issued by that body corporate, or more than 50% of the voting rights for the purpose of a meeting of the members of that body corporate and will arise in the case of the Company if the DH Shareholders or their Affiliates cease to hold at least 50% of the Shares
Class	Means any class of shares in the Company
Class A Shares	Means the shares of class A in the Company with such rights and obligations as set forth in the Articles of the Company
Class B Additional Right Per Class B Share	Means the Class B Additional Right divided by the Class B Shares in issue at the time of determination
Class B Shares	Means the shares of class B in the Company with such rights and obligations as set forth in the Articles of the Company
Company Securities	Means the Shares, the preferred equity certificates (if any) and the Beneficiary Securities issued by the Company
Completion Date	Means 14 th December 2006
DH	Means Doughty Hanson & Co IV Limited a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office located at 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, and registered under number 4645557 (or any successor thereof)
DH Security Holder	Means any of DH Z, Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited and Officers Nominees Limited or any Affiliate thereof holding Company Securities
DH Shareholders	Means any DH Security Holder holding Shares in the Company
DH Z	Means DH Z S.à.r.l. (incorporated by deed of notary Henri Hellinckx on 15 th November 2006)
DHZ Investment	Means the total subscription price of the Class A Shares plus the total subscription price of the PECs (if any) (or securities replacing PECs) whenever issued by Company
Director	Means a member (administrateur) of the Board of Directors of the of the Company
ERISA Shareholder	Means a Shareholder who qualifies under the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974 and in whom Doughty Hanson & Co Limited or any of its Affiliates is or has at any time been a partner
Exit Amount PEC	Means the total subscription and issue price of any PEC issued by the Company (if any) and any interest accrued and/or capitalised
Exit Event	Means a Sale or an IPO
Exit Value Class A Shares	Means the proportion of the Total Available Amount relating to the Class A Shares (prior to the application of any Class B Additional Right) calculated as follows: $QI = TAAS \times AN$ $QI = \text{Exit Value Class A Shares}$ $TAAS = \text{Total Available Amount Per Share}$ $AN = \text{the number of Class A Shares in issue in the Company}$
Exit Value Class B Shares	Means the proportion of the Total Available Amount relating to the Class B Shares (prior to the application of any Class B Additional Right) calculated as follows: $QM = TAAS \times BN$ $QM = \text{Exit Value Class B Shares}$ $TAAS = \text{Total Available Amount Per Share}$ $BN = \text{the lower between (i) the number of Class B Shares in issue in the Company and (ii) the number of Class B Shares in issue in the Company as of Completion Date}$
Fair Value	Means for any Share to be sold (i) in case of Shares held by the Management Shareholder, the amount agreed between DH and the Managers' Representative as the fair value, or (ii) in case of any other Share, the amount agreed between DH and the Z Shareholders as the fair value, provided however that if no agreement is reached within three weeks by such parties, the Fair Value will be as determined by a major international accounting firm selected jointly by DH and the Managers' Representatives or DH and the Z Shareholders (depending on whose Shares are involved) or, failing this joint appointment, on the application by one of the parties concerned to the President for the time being of the Institute of Chartered

	Accountants in England and Wales and using accepted international valuation methods on the basis of an arm's length negotiation between a willing buyer and a willing seller and on the basis of the Company as a whole with no discount or premium for the fact that such Shares represent either a majority or a minority holding. For the avoidance of doubt, it shall not be regarded as an appropriate method to evaluate the Company on the basis of its net asset value only
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders of the Company
Group	Means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and "Group Member" shall have the corresponding meaning
IPO	Means an initial public offering of Shares (or shares into which they have been converted or exchanged or of a new issue of shares in the Company or a holding company of the Company (provided neither DH nor any holding company of DH shall be recognised for these purposes)
Management Candidates	Means members of management of the Group and approved by the DH Majority
Management Holders	Means a holder of shares, interest or other rights in one or more of the Management Security Holder of the Company (including any beneficial holding, ownership or right) (and such persons who are qualified as "Managers" in any deed of adherence or otherwise in the event of a shareholder or like agreement between he Shareholders and the Company or duly notified to the Company and holding such interest or right
Management Security Holder	Means Z Men S.à.r.l. (and such persons who are qualified as "Management Investor" in any deed of adherence or otherwise in the event of a shareholder or like agreement between he Shareholders and the Company or duly notified to the Company and holding Company Securities
Manager Representative	Means a representative appointed by the Management Security Holders representing at least 50% of the Shares held by the Management Security Holders, the first Manager Representative being Mr. Andrea Caserta
PEC	Means preferred equity certificates (if any) issued by the Company
Person	Means any individual or any legal entity of any nature whatsoever
Relevant Date	Means 29 th November 2006
Sale	Means the sale of any interest in the shares of the Company to any person or group (whether in one transaction or a series of transactions) not being DH or an Affiliate of DH resulting in that person or group alone or together with persons acting together holding the right to exercise 50 per cent or more of the voting rights at any general meeting of the Company; or the sale, transfer or disposal (other than from one wholly owned subsidiary to another or from or to the Company to or from the wholly owned Subsidiary) of substantially the whole of the undertaking, assets and property of the Group
Securities	Means the PEC issued by the Company (if any)
Security Holder	Means a holder of Company Securities
Security Interest	Means any mortgage, charge, pledge, lien, encumbrance, hypothecation or assignment or any other agreement or arrangement having the effect of conferring security
Shareholders	Means the holders of Shares
Shares	Means all the shares (actions) of the Company regardless of class
Target	Means Zobe Holding S.p.A
Third Party	means a person who is not an Affiliate of any Shareholder;
Total Available Amount	Means the total net amount legally available for distribution to Shareholders by way of dividends, liquidation surplus of otherwise in the Company after an Exit Event (taking into account appropriate provisions made)
Total Available Amount per Share	Means the Total Available Amount divided by the number of Shares in issue in the Company
Transfer	Means any transfer of one or more Shares or Securities or any direct, indirect or legal or beneficial right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance of any kind, charge, assignment or otherwise; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly (other than any Transfer by Bridgeco to the DH Security Holders or any Affiliate thereof (and such entity as listed under the definition of "DH Security Holder even if not holding any Company Securities) or any Security Interest created or allowed to be created by Bridgeco within six months following the

Transferee	Completion Date (any such transfer being a Permitted Transfer under the Articles and without limitation not being subject to the pre-emption provisions of the Articles
Z Candidates	Means the Person to whom Shares are being Transferred
Z Security Holder	Means Enrico Zobebe, Franco Zobebe and Giovanni Zobebe
Z Shareholders	Means any of Enthopar S.ar.l., Mafu S.ar.l. and Tec S.ar.l., thereof holding Company Securities
	Means any Z Security Holder holding Shares in the Company

Art. 26. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suite la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Z Alpha S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 11 octobre 2006 suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 2283 du 7 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 janvier 2009 suivant acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 464 du 4 mars 2009.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Laetitia Chaniol, maître en droit et comme scrutateur M^e Sascha Nolte, maître en droit, demeurant chacun à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille (32.597.908) actions de classe A sur trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille (32.597.908) actions de classe A et un million deux cent vingt mille deux cent soixante quatorze (1.220.274) actions de classe B sur un million deux cent vingt mille deux cent soixante quatorze (1.220.274) actions de classe B en émission dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale (représentant la totalité des actions en émission) de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant (tous les points étant interdépendants):

(A) Décisions de modifier les statuts de la Société dans le but de prévoir les termes et conditions des Parts Bénéficiaires ("PB") tels que présentées ci-dessous et détaillées plus bas dans les statuts modifiés et refondus de la Société tel qu'il est mentionné au point B de l'ordre du jour, ne faisant pas partie du capital social de la Société; création d'une réserve spéciale (la "Réserve PB") à laquelle les apports pour l'émission de PB doivent être distribués, autorisation au Conseil d'Administration de la Société d'émettre de temps en temps jusqu'à quatre millions trois cent soixante huit mille (4.368.000) PB par conversion des preferred equity certificates émis par la Société au ratio de un pour un (1 pour 1) à la demande des détenteurs de preferred equity certificates, cette autorisation demeurant en vigueur et de plein effet tant qu'il y aura des preferred equity certificates en émission dans la Société, autorisation au Conseil d'Administration, à chaque émission de PB, de modifier les statuts de la Société en conséquence; constat du rapport de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseurs d'entreprises, sur la conversion de preferred equity certificates en PB à la demande de leurs détenteurs et sur le ratio de conversion; autorisation au Conseil d'Administration de prévoir le droit de convertir en PB les preferred equity certificates; autorisation à la Société et ses filiales à procéder à l'achat ou au rachat de Parts Bénéficiaires propres et de détenir des Parts Bénéficiaires en trésorerie;

Les Termes des PB: sous forme nominative uniquement, soumises aux dispositions concernant le transfert prévues dans les statuts, sans droit de vote, droit de participer (mais sans droit de voter, afin d'éviter toute confusion) aux assemblées des actionnaires. Pour chaque année où une Part Bénéficiaire est en émission dans la Société (et commençant le jour suivant la date d'émission de la Part Bénéficiaire concernée), cette Part Bénéficiaire donne droit à son détenteur au moment où une distribution sur les Parts Bénéficiaires est annoncée par la Société à un droit de distribution annuelle cumulative égal au Pourcentage PB (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) sur la Valeur Ajustée PB de cette Part Bénéficiaire de la Société pour l'année concernée (le "Droit PB"). Le Droit PB non annoncé et non payé s'accumule (pour éviter toute confusion, il ne court pas intérêt et n'est pas exigible avant (et jusqu'à ce) qu'une annonce appropriée ait été faite). Le Droit PB augmente quotidiennement (soumis à ce que qui précède) et est calculé sur la base d'une année de 365 jours (et est déterminé provisoirement). Dans le cas d'un rachat de Parts Bénéficiaires, chacune de ces Parts Bénéficiaires est rachetée pour un montant égal au Droit PB cumulé (et non payé) correspondant augmenté de la Réserve Pro Rata PB. (Chaque terme défini doit avoir le sens qui leur a été donné dans les statuts modifiés et refondus de la Société tel que mentionné au point B de l'ordre du jour);

(B) Modification et Refonte des Statuts de la Société dans le but de refléter les résolutions prises au point A de l'ordre du jour ainsi que d'autres modifications qui y sont reflétées, substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations pour la présente assemblée;

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier les statuts de la Société dans le but de prévoir les termes et conditions des Parts Bénéficiaires ("PB") ne faisant pas partie du capital social de la Société tel qu'exposé dans l'ordre du jour et tel que plus amplement détaillé dans les statuts modifiés et refondus de la Société ci-dessous. L'assemblée a décidé de créer une réserve spéciale (la "Réserve PB") à laquelle les apports pour l'émission de PB doivent être distribués.

L'assemblée a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à émettre de temps en temps jusqu'à quatre millions trois cent soixante huit mille (4.368.000) PB par conversion des preferred equity certificates émis par la Société au ratio de un pour un (1 pour 1) à la demande des détenteurs de preferred equity certificates, cette autorisation demeurant en vigueur et de plein effet tant qu'il y aura des preferred equity certificates en émission dans la Société.

L'assemblée a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration de modifier, à chaque émission de PB, les statuts de la Société en conséquence.

L'assemblée a constaté le rapport de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseurs d'entreprises sur la conversion de preferred equity certificates en PB à la demande de leurs détenteurs et sur le ratio de conversion, la conclusion de ce rapport se lit comme suit:

"Suite à nos vérifications, rien n'est venu à notre attention qui nous amènera à croire que la valeur globale des PECs émis ne soit pas au moins égale au nombre et valeur des PBs qui seraient émises conformément au ratio de conversion".

(Une copie de ce rapport restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'assemblée a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration de prévoir le droit de convertir en PB les preferred equity certificates.

L'assemblée a décidé d'autoriser la Société et ses filiales à procéder à l'achat ou le rachat de ses propres Parts Bénéficiaires et de détenir des Parts Bénéficiaires en trésorerie.

L'assemblée a décidé ensuite de modifier et de refondre les Statuts de la Société dans le but de refléter les résolutions prises ci-dessus et d'autres modifications qui y sont reflétées tel qu'exposé ci-dessous:

Art. 1^{er}. Formation, Nom. Il est formé par les souscripteurs initiaux et toute personne qui deviendrait détentrice d'actions (ou l'actionnaire unique, s'il n'existe qu'un seul actionnaire), une société anonyme sous la dénomination de "Z Alpha S.A. " (la "Société") constituée et régie par les présents Statuts et les dispositions légales applicables.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

2.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité sur décision du Conseil d'Administration.

2.3. La Société peut avoir des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

2.4. Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes et autres valeurs mobilières de toutes espèces, et la détention l'administration, le développement et la gestion de ce portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder par voie de placements privés à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créances.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avance, garanties, valeurs mobilières ou autrement), à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toutes entités que la Société juge approprié (y inclus up stream ou cross stream), prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles dans l'accomplissement ou le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autre liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. "Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-deux millions deux cent soixante-douze mille sept cent vingt-sept euros et cinquante cents (€42.272.727,50), représenté par trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent huit (32.597.908) actions de classe A et un million deux cent vingt mille deux cent soixante-quatorze (1.220.274) actions de classe B, d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€1,25) chacune ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts.

5.2. Le capital social autorisé non-émis de la Société est fixé à deux cent trente-deux millions quatre-vingt-dix mille neuf cent huit euros et soixante-quinze cents (€232.090.908,75) divisé en cent quatre-vingt-cinq millions six cent soixante-douze mille sept cent vingt-sept (185.672.727) Actions d'une quelconque classe. Le capital social autorisé non-émis (et toute autorisation y relative donné au Conseil d'Administration) est valable à partir du 11 décembre 2006 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 11 décembre 2006 dans le Mémorial".

5.3. Le Conseil d'Administration, ou tout délégué valablement nommé par le Conseil d'Administration, pourra de temps à autre émettre des Actions de la classe qu'il déterminera dans les limites du capital social autorisé non émis contre des apports en numéraire, apports en nature ou par l'incorporation de réserves disponibles aux dates et termes et conditions, y compris au prix de souscription, que le Conseil d'Administration ou son (ses) délégué(s) décidera à leur discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentielle aux actionnaires actuels. Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que le Conseil peut émettre des Actions de n'importe quelle Classe sans devoir respecter de ratio spécifique entre les différentes classes d'actions. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription prévus par la loi aux Actionnaires dans la mesure où il estime que cette renonciation, suppression ou limitation est opportune pour toute(s) émission(s) d'Actions dans le cadre du capital social autorisé non émis.

5.4. La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.5. La Société ne pourra pas émettre de fractions d'actions. Le Conseil d'Administration est autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'actions.

5.6. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Parts bénéficiaires.

6.1. En plus du capital social, une réserve spéciale (la "Réserve PB") a été créée et il a été autorisé d'émettre jusqu'à quatre millions trois cent soixante huit mille (4.368.000) de Parts Bénéficiaires, ne faisant pas partie du capital social de la Société.

6.2. Le Conseil d'Administration, ou tout (s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration a été autorisé et peut de temps en temps émettre jusqu'à quatre millions trois cent soixante huit mille (4.368.000) Parts Bénéficiaires et faire des distributions à la Réserve PB en relation avec ces émissions en contrepartie d'apports en espèces, d'apports en nature ou par incorporation de réserves aux périodes et aux conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou ses délégué(s) détermine(nt) à sa ou leur propre discrétion sans réserver de droits de souscription préférentiel aux actionnaires existant ou aux Détenteurs de PB.

6.3. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat et au rachat de ses Parts Bénéficiaires propres et peut détenir des Parts Bénéficiaires en trésorerie.

6.4. Les Parts Bénéficiaires sont sous forme nominative uniquement.

6.5. Un Registre de PB doit être tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Détenteur de PB. La propriété des Parts Bénéficiaires nominatives s'établit par inscription dans ledit Registre de PB.

6.6. Les Parts Bénéficiaires sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part Bénéficiaire. Dans le cas où une Part Bénéficiaire est détenue par plus d'une seule personne, les personnes revendiquant la propriété des Parts Bénéficiaires devront désigner un unique mandataire pour représenter les Parts Bénéficiaires à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents à ces Parts Bénéficiaires jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée. La même règle s'applique dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.7. La Société considère la personne au nom de laquelle les Parts Bénéficiaires nominatives sont enregistrées dans le Registre de PB comme le seul propriétaire de ces Parts Bénéficiaires. La Société est totalement exempte de toute responsabilité concernant ces Parts Bénéficiaires à l'égard des tiers et peut légitimement considérer tout droit, intérêt ou créance de ces tiers à, ou sur, ces Parts Bénéficiaires nominatives comme étant inexistant(e), sous réserve, toutefois, de tout droit dont ce tiers peut exiger l'enregistrement ou la modification d'enregistrement des Parts Bénéficiaires. Dans le cas où un Détenteur de PB ne fournit pas d'adresse à laquelle les notifications ou déclarations de la Société doivent être envoyées, la Société peut autoriser l'insertion d'un avis à cet effet dans le Registre de PB et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant celle du siège social de la Société ou à toute autre adresse qui aura été insérée de la façon décrite ci-dessus le cas échéant, jusqu'à ce qu'une adresse différente ait été communiquée à la Société par ledit détenteur. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse insérée dans le Registre de PB par le biais d'une notification écrite à la Société.

6.8. Excepté ce qui précède, toutes les communications et les notifications qui doivent être faites à un Détenteur de PB nominative doivent être considérées comme valables si elles ont été faites à la dernière adresse communiquée par le Détenteur de PB à la Société.

6.9. A la demande écrite d'un Détenteur de PB, une confirmation écrite quant à l'inscription dans le Registre de PB peut être émise. Les confirmations ainsi émises doivent être dans la forme et comporter les annotations en légende et les chiffres d'identification tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

6.10. Une Part Bénéficiaire est sans droit de vote et ne donne pas droit aux Détenteurs de PB de voter dans la Société. Les Détenteurs de PB peuvent participer à l'Assemblée Générale, mais sans pouvoir y prendre part au vote.

6.11. Pour chaque année où une Part Bénéficiaire est en émission dans la Société (commençant le jour suivant la date d'émission de la Part Bénéficiaire concernée), cette Part Bénéficiaire donne droit à son détenteur au moment où une distribution sur les Parts Bénéficiaires est annoncée par la Société à un droit de distribution annuelle cumulative égal au Pourcentage PB (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) sur la Valeur Ajustée PB de cette Part Bénéficiaire de la Société pour l'année concernée (le "Droit PB"). Le Droit PB non annoncé et non payé s'accumule (pour éviter toute confusion, il ne court pas intérêt et n'est pas exigible avant (et jusqu'à ce) qu'une annonce appropriée n'ait été faite). Le Droit PB augmente quotidiennement (soumis à ce que qui précède) et est calculé sur la base d'une année de 365 jours (et est déterminé provisoirement). Dans le cas d'un rachat de Parts Bénéficiaires, chacune de ces Parts Bénéficiaires est rachetée pour un montant égal au Droit PB cumulé (et non payé) correspondant augmenté de la Réserve Pro Rata PB.

6.12. Les droits des Détenteurs de PB pour chacune de leurs Parts Bénéficiaires doivent être limités au Droit

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société est gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions reprises ci-après. Les membres du Conseil d'Administration (chacun un "Administrateur" ou un "Membre du Conseil") n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration sera composé du nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions des articles 7.3, 7.4 et 7.5 (sauf la période entre une ou plusieurs démissions suivies d'une nouvelle nomination) et dûment actées dans le procès-verbal de cette Assemblée, nommés conformément aux dispositions de l'article 7.

7.2. Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément à l'article 15, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six ans au maximum. Les Administrateurs pourront être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) et remplacés à tout moment sur décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur suite à un décès, une retraite ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire (conformément aux dispositions des articles 7.3, 7.4 et 7.5) un nouvel Administrateur pour combler une telle vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

7.3. Conformément aux articles 7.4 et 7.5, le Conseil d'Administration sera toujours composé de sorte que:

7.3.1. jusqu'à trois (3) Membres du Conseil soient nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires de Classe DH représentant une majorité simple des Actions de Classe DH détenues par les Actionnaires de Classe DH (ces Membres du Conseil étant désignés comme les "Administrateurs DH" ou les "Membres DH du Conseil"), et

7.3.2. si et aussi longtemps que les Actionnaires de la Classe Z détiennent au total plus de 10% du capital social émis de la Société, un (1) Membre du Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir d'une liste de candidats, proposé par les Actionnaires de la Classe Z détenant la majorité simple des Actions détenues par les Action-

naires de la Classe Z à condition que ces candidats puissent être choisis que parmi les Candidats de la Classe Z (ces Membres du Conseil étant désignés comme les "Administrateurs Z" ou les "Membres Z du Conseil"), et

7.3.3. un (1) Membre du Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir d'une liste de candidates, proposé par les Actionnaires Gérants détenant la majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires Gérants à condition que le candidat ne puisse être choisi que parmi les Candidats Gérants (ces Membres du Conseil étant désignés comme les "Administrateurs Gérants" ou les "Membres Gérants du Conseil").

7.4. Les Actionnaires DH détenant une majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires DH, les Actionnaires Z détenant une majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires Z et les Actionnaires Gérants détenant une majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires Gérants peuvent renoncer (en ce qui concerne les Actionnaires DH, en totalité ou en partie), pour une durée que les Actionnaires concernés détermineront, au droit des Actionnaires concernés de proposer des candidats aux élections du Conseil tel que prévu dans les présents statuts. Au cas où les Actionnaires DH, les Actionnaires Z ou les Actionnaires Gérants, respectivement, représentant à chaque fois la majorité simple des Actions détenues par les Actionnaires DH (dans le cas des Actionnaires DH), par les Actionnaires Z (dans le cas des Actionnaires Z) ou par les Actionnaires Gérants (dans le cas des Actionnaires Gérants) décider de mettre fin à cette renonciation et en notifient la Société par écrit, la Société devra dans un délai de un (1) mois après la réception de cette notification convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires pour l'élection des Membres du Conseil, tel qu'approprié.

Dans le cas où les Actionnaires Z ou les Actionnaires Gérants ne fournissent pas de liste de candidats tel que prévu à l'article 7.3 dans les 10 jours après que la Société leur en ait fait la demande, ils seront censés avoir renoncé à leur droit de nommer des candidats. Dans le cas d'une telle renonciation (aussi bien expresse que censée), l'Assemblée Générale des Actionnaires pourra déterminer le nombre de Membres du Conseil en conséquence ou choisir ces Membres du Conseil librement.

7.5. Au cas où un ou plusieurs Actionnaires DH sont des Actionnaires ERISA, chacun de ces Actionnaires ERISA aura le droit (mais pas l'obligation) de proposer pour l'élection par cette Assemblée Générale des Actionnaires au Conseil d'Administration des candidats pour l'élection d'un Membre du Conseil (à inclure dans les Membres du Conseil DH) et le Conseil devra toujours être composé de façon à inclure ces Membres du Conseil. Ces Actionnaires auront en outre le droit de demander la démission, sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, du Membre du Conseil élu à partir de cette liste de candidats.

Art. 8. Procédures au sein du conseil de gérance.

8.1. Le Conseil d'Administration nommera un président parmi les Administrateurs DH.

8.2. Le Conseil d'Administration peut uniquement délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion sous réserve de ce qui suit. Cette majorité devra inclure au moins deux (2) Administrateurs DH et un (1) Administrateur Z. Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint dans l'heure fixée pour une telle Assemblée, la réunion du Conseil devra être reconvoquée et une seconde réunion se tiendra pour laquelle le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer, agir et prendre des décisions si au moins une majorité d'Administrateurs sont présents ou représentés, une telle majorité devant inclure deux (2) Administrateurs DH ou plus.

8.3. Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou deux Membres du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins cinq (5) jours avant l'Assemblée à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (diminué à 12 heures). Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une réunion par un accord unanime de tous les Administrateurs donné par écrit ou par fax, ou email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour des réunions du Conseil d'Administration tenues aux lieux et horaires déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil d'Administration.

8.4. Les réunions du Conseil d'Administration pourront être tenues physiquement ou, dans toutes circonstances, par le biais de conférences téléphoniques (ou de moyens de communication similaires permettant à tous les participants de communiquer entre eux). Le Conseil d'Administration pourra, en plus, dans toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolution écrite adoptée à l'unanimité. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, formulées par écrit par voie de résolution circulaire transmise par courrier, courrier exprès, courrier électronique ou télécopie.

8.5. Tout Membre du Conseil pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne. Tout Administrateur pourra agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, par télécopie, ou e-mail un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil pourra représenter plus d'un de ses collègues.

8.6. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

8.7. Le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration est signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Administrateurs dont au moins un doit toujours être un Administrateur DH ou tel que décidé à la réunion concernée. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin sont signés par le président du Conseil ou deux Administrateurs dont au moins un doit toujours être un Administrateur DH ou tel que décidé à la réunion concernée.

Art. 9. Pouvoirs du conseil, Gestion journalière, Signatures engageant la société.

9.1. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration. Vis-à-vis des tiers le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu autrement par les présents Statuts.

9.2. Le Conseil pourra déléguer la gestion journalière de la Société et également le pouvoir de représentation de la Société dans la gestion journalière à des Administrateurs individuels ou autre agents ou mandataires de la Société qui ont pas besoin d'être des Actionnaires. Le Conseil fixera les conditions de nomination et de démission et également la rémunération et les pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi nommée(s). Toute délégation de la gestion journalière en faveur d'un Administrateur requière l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.3. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil dont un au moins devra toujours être un Administrateur DH de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil d'Administration (y inclus sans limitation dans le cas d'une délégation de la gestion journalière) ou par deux Membres du Conseil (y inclus par voie de représentation) dont au moins un Administrateur doit toujours être un Membre DH du Conseil.

Art. 10. Indemnités du conseil.

10.1. Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

10.2. Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 10.3., toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

10.3. Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

10.3.1. En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

10.3.2. Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

10.3.3. En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

10.4. Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Administrateur et n'affectera pas tout autre droit dont un Administrateur ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Administrateurs et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

10.5. Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Conflits.

11.1. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou en est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société

agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

11.2. Dans le cas d'un conflit d'intérêt personnel d'un des Administrateurs, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêt et ne pourra pas délibérer ni voter sur le sujet concerné. Il devra être fait part de tout conflit d'intérêt au niveau du Conseil à l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante avant de prendre toute décision.

Art. 12. Actions nominatives.

12.1. Toutes les Actions de la Société seront émises sous forme nominative uniquement.

12.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

12.3. L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires fera foi de sa propriété de ces Actions nominatives.

12.4. Sous réserve des dispositions des présents Statuts (en particulier de l'Article 13), le Conseil d'Administration peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires une cession sur la base de tout document approprié prenant acte de la cession entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires ou autre document similaire entre les actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant).

12.5. Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle peuvent être envoyées toutes les notifications et annonces. Cette adresse devra également être inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaire au moyen d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

12.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette(ces) Action(s) est litigieuse, toutes les personnes réclamant un droit sur cette(ces) Action(s) doivent nommer une seule personne pour représenter cette(ces) Action(s) envers la Société. Si personne n'a été nommé pour représenter cette(ces) Actions, tous les droits sur cette(ces) Action(s) seront suspendus.

12.7. Sur demande écrite d'un Actionnaire, un certificat d'Action nominative prenant acte de l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaire peut être émis dans les dénominations prévues par le Conseil d'Administration. Les certificats ainsi émis auront la forme et contiendront les légendes et numéro d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats pourront comporter la signature manuelle ou électronique de deux Membres du Conseil (dont au moins un devra être un Administrateur DH) ou par le délégué du Conseil d'Administration. Les certificats perdus, volés ou détruits seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve.

Art. 13. Cession de titres de la société.

13.1. Les Titres de Société sont librement transférables, sous réserve des dispositions prévues dans les présents Statuts, en particulier l'Article 14, l'Article 15, l'Article 16 et l'Article 17 ainsi que les dispositions d'un pacte d'actionnaires ou un contrat similaire entre les actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant).

Art. 14. Cessions autorisées.

14.1. 14.1 Aucune cession de Titres de la Société ne pourra être effectuée par un Détenteur de Titres avant le 31 décembre 2008 (la "Période de Lock-Up"), à l'exception de:

14.1.1. toutes les ventes, cessions ou transfert par un Détenteur d'Action DH pendant la Période de Lock-Up conformément à un pacte d'actionnaires ou un contrat similaire ou valablement notifié à la Société (le cas échéant);

14.1.2. toute vente, cession ou mise à disposition requise pour faciliter l'IPO; ou

14.1.3. toute vente, cession ou mise à disposition d'Actions détenues par les Actionnaires Z qui est faite (i) selon une option de vente garantie (le cas échéant) aux Actionnaires Z telle que prévue dans un pacte d'actionnaires ou un contrat similaire entre les Actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant); ou

14.1.4. toute cession autorisée par l'Article 15.3.

14.2. Aucun Titre de Société ne pourra être cédé à une personne qui est un concurrent important de la Cible ou un fonds privé ou un fonds à haut risque.

14.3. Toute cession de Titres de la Société (ou droits y attachés) sera en outre, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, soumise au fait que le cessionnaire, dans tous les cas, dans le cas d'un pacte d'actionnaires ou un contrat similaire (le cas échéant) existe à cette date entre tous les Actionnaires ou une partie d'entre eux et la Société, devienne partie à ce contrat tel que déterminé par la Société. Tout contrat d'adhésion peut être accepté et signé par la Société pour elle-même ou pour le compte de tous les Détenteurs de Titres. La Société devra notifier les Détenteurs de Titres lorsqu'un contrat d'adhésion a été signé.

14.4. A moins que la société ne le permette expressément (la simple reconnaissance ou acceptation par la Société d'un Intérêt de Titre ne constituant pas une telle permission), les Titres de Société ne sont pas soumis à, et aucun Détenteur de Titres ne crée, s'accorde à créer, permet d'exister de subsister, tout Intérêt de Titre au-dessus de tous Titres de Société de la Société.

Art. 15. Droits de préemption sur les cessions.

15.1. A l'exception du cas prévu aux Articles 15.3., 16.3 et 16.6 et/ou sauf dispositions contraires dans les présents Statuts, aucun Titre de Société ne pourra être Transféré (et pour éviter tout doute, aucun droit ou intérêt dans un Titre de Société ne pourra être Transféré ou (à moins que ce ne soit par la Société) créé) à moins que, et jusqu'à ce que les droits de préemption prévus par cet Article aient été épuisés.

15.2. (laissé en blanc intentionnellement)

15.2.1. Un Détenteur de titre qui désire Transférer un Titre de Société (le "Cédant") devra le notifier par écrit à la Société (la "Notice de Transfert") en offrant de Transférer par voie de vente le nombre de Titres de Société (ou, pour éviter tout doute, d'intérêts ou de droits dans ces Titres) (les "Titres de Société à Vendre"). La Notice de Transfert devra mentionner le prix (le "Prix de Vente") auquel il est prêt à transférer ces Titres de Société à Vendre.

15.2.2. La réception de la Notice de Transfert par la Société fera de la Société le mandataire du Cédant pour la vente conformément aux dispositions du présent article.

15.2.3. Dans un délai de sept (7) jours à partir de l'envoi de la Notice de Transfert (la "Date Applicable"), la Société invitera les Détenteurs d'Actions de la même Classe à la Date Applicable (autres que le Cédant) à demander le Transfert par voie d'achat d'un Droit Proportionnel (tel que défini ci-dessous) des Titres de Société à Vendre au Prix de Vente. Chaque invitation devra être faite par écrit et devra spécifier la proportion des Titres de Société à Vendre que chaque Actionnaire peut proposer d'acheter. Chaque Actionnaire peut proposer d'acheter une proportion des Titres de Société à Vendre qui sera autant que possible égale à la proportion des Titres de Société existants émis qu'il détient à la date de l'offre (le "Droit Proportionnel"). Chaque offre, conformément à cet article 15.2.3 devra être accompagnée d'un formulaire devant être rempli par l'Actionnaire en indiquant s'il veut acheter son Droit Proportionnel en entier et également d'autres proportions des Titres de Société à Vendre en plus de son Droit Proportionnel (le "Droit à un Excédant") qu'il offre d'acheter. Les Actionnaires auront le droit de répondre à cette offre dans un délai de 21 jours à partir de la date de son envoi.

15.2.4. A l'expiration du délai de 21 jours, si des offres ont été reçues des Actionnaires Existants pour 100% (ou plus) des Titres de Société à Vendre les Titres de Société à Vendre seront alloués de la façon suivante (et soumis à l'Article 15.2.8)

15.2.4.1. chaque Actionnaire qui aura accepté d'acheter son Droit Proportionnel se verra alloué celui-ci;

15.2.4.2. si une partie des Titres de Société à Vendre reste ensuite non allouée, elle sera allouée afin de satisfaire les Droits à un Excédant; et s'il n'y a pas assez de Titres de Société à Vendre pour satisfaire complètement les Droits à un Excédant, elles seront allouées (de manière aussi proche que possible) en se basant sur la proportion des Titres de Société des Actionnaires ayant demandé à acquérir un Droit à un Excédant comparée les unes par rapport aux autres.

15.2.5. Dans un délai de sept (7) jours après l'expiration de la période de vingt-et-un (21) jours durant laquelle les demandes des Actionnaires voulant acquérir des Titres de Société) devront être faites conformément au présent Article 15, la Société devra notifier au Cédant et à tous les Actionnaires par écrit si des offres d'acquisition ont été reçues pour l'entière des Titres de Société à Vendre conformément au présent Article 15 et réparties en conséquence. Si l'ensemble des Titres de Société à Vendre a été alloué, la notification devra contenir les détails des offres qui ont été faites et la répartition faite entre les Actionnaires Cessionnaires conformément au présent Article 15.2. Chaque Actionnaire Cessionnaire sera lié pour autant que des offres aient été reçues pour 100% ou plus des Titres de Société à Vendre par les termes de sa demande d'acquisition de Titres de la Société par application du présent Article 15 quant à la proportion des Titres de Société à Vendre au Prix de Vente. Si un Actionnaire Cessionnaire est en défaut de payer le prix pour les Titres de Société à Vendre qu'il a convenu d'acheter, ces Titres de Société à Vendre seront réparties afin de satisfaire à un Droit à un Excédant n'ayant pas été satisfait ou, s'il n'y en a pas, le Cédant aura le droit de Transférer l'entière des Titres de Société à Vendre tel que prévu à l'article 15.2.7.

15.2.6. Si des offres ont été reçues pour l'entière des Titres de Société à Vendre et si elles ont été réparties conformément à l'Article 15, le Cédant sera obligé, moyennant paiement de la proportion applicable du Prix de Vente, d'accepter ces offres et de Transférer les Titres de Société à Vendre dans les proportions déterminées conformément à cet article aux Actionnaires Cessionnaires concernés. Si et après être devenu ainsi lié par ces offres, le Cédant ne Transfère pas les Titres de Société à Vendre, la Société pourra recevoir le Prix de Vente et le Cédant sera censé avoir nommé la Société comme son mandataire pour exécuter le Transfert des Titres de Société à Vendre aux Actionnaires Cessionnaires et moyennant l'exécution de ce Transfert, la Société détiendra le Prix de Vente pour le compte du Cédant et la réception par la Société du Prix de Vente déchargera valablement chacun des Actionnaires Cessionnaires. La validité de cette procédure ne pourra être mise en cause par personne. La Société peut (mais ne sera pas obligé) détenir l'argent sur un compte bancaire (qui pourra être séparé de ses comptes bancaires) ou envoyer, sous la responsabilité de Cédant, un chèque au Cédant à son dernier adresse inscrite dans le registre des actionnaires (ou registre des Titres de Société) pour le Cédant.

15.2.7. Si des offres d'acquisition pour l'entière des Titres de Société à Vendre n'ont pas été reçues des Actionnaires existants de la Classe concernée dans le délai de 21 jours spécifié à l'Article 15.2.3. les Titres de Société à Vendre pour lesquels aucune offre n'a été reçue devront être offerts conformément à la procédure suivante aux Actionnaires des autres classes au prorata de la proportion de Titres de Société que chacun détient dans ces autres Classe à la date de

l'offre. Si des offres de Transfert par voie d'acquisition de tous les Titres de Sociétés à Vendre n'ont pas été reçues des Actionnaires existants dans un délai de vingt-et-un (21) jours, alors:

15.2.7.1. si le Cédant est un Gérant Détenteur de Titres après qu'un Gérant Détenteur ait quitté en tant que Bon Sortant (chacun tel que défini à l'Article 16) la Société ou le Trust (en conformité avec l'Article 16) doit, si autorisé et conformément avec les lois applicables et à condition d'avoir les fonds suffisants (et dans le cas de la Société les réserves disponibles, primes ou profits), être Transféré par voie de rachat de la totalité des Titres de la Sociétés en Vente à la Juste Valeur.

15.2.7.2. dans tous les autres cas ou si la Société ou le Trust est incapable en vertu de la loi ou en raison d'une pénurie de fonds disponibles pouvant être Transférés par le biais d'un rachat de la totalité des Titres de la Société en Vente d'un Bon Sortant, le Cédant peut dans les quatre-vingt dix jours (90) à partir de la date à laquelle il reçoit la notification de ce fait conformément au présent Article, transférer la totalité de ses des Titres de Société à Vendre à toute Personne ou Personnes moyennant approbation par les les Actionnaires DH représentant 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH, de bonne foi à un prix de vente qui ne pourra pas être inférieur à celui déterminé au présent Article 15 et à des conditions qui ne pourront pas être plus favorables pour l'acheteur (après déduction, si approprié, des dividendes ou autre distribution devant être retenue par le Cédant).

15.2.8. pour éviter toute doute, aucun Titre de Société ne peut être acquis jusqu'à ce que toutes les offres pour lesdits Titres de Société aient été acceptées.

15.3. Les exceptions aux droits de préemption prévus à l'Article 15.2. sont les suivantes:

15.3.1. Tout Transfert de Titres de la Société (ou droits ou intérêts y afférant) par un Détenteur de Titre à une Personne se faisant avec le consentement préalable par écrit des Actionnaires DH représentant 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH;

15.3.2. Tout Transfert de Titres de Société à un des Affiliés par la partie Cédante concernée, à condition que si cette entité cesse d'être un Affilié, les Titres seront re-transférés à la partie Cédante.

15.3.3. Afin d'éviter tout doute, tout Transfert de Titres de Société par un Actionnaire DH à un autre Actionnaires DH (ou dans le cas où un Actionnaires DH détient expressément ces Titres de Société en tant que nommée pour le compte et au nom d'une Personne, à tout Affilié de cette Personne);

15.3.4. Tout Transfert de Titres de la Société d'un Actionnaire Z de Titres à un autre Actionnaire Z; et

15.3.5. Un Transfert de Parts Sociales auquel il est fait référence à l'Article 14.1.3;

Pour autant que, et au moment où, une Personne détenant des Titres de la Société cesse d'être un Affilié, cette Personne sera liée par et devra directement donner une Notice de Transfert conformément à l'article 15.2. en relation avec les Titres de la Société (ou droits) en question. Toute Personne à qui un Transfert sera effectué conformément à l'Article 15.3 ci-dessus sera désignée comme un "Cessionnaire Agréé".

15.4. Tout Titre transféré suite à une offre ouvrant droit à préemption doit être évaluée au montant principal (ou nominal) avec les intérêts accrus (et impayés) afférant.

15.5. Toute Part Bénéficiaire transférée en vertu d'une offre pré-emptive doit être évaluée à la Réserve Pro Rata PB avec le Droit PB y afférent.

Art. 16. Transfert par les gérants détenteurs de titres.

16.1. Tout Gérant Détenteur qui cesse pour n'importe quelle raison d'être employé par un Membre du Groupe en ne restant pas ou en ne devenant pas un employé d'un autre Membre du Groupe, sera à moins qu'il n'en soit convenu autrement par la les Actionnaires DH représentant au moins 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH censé avoir donné un Avis de Transfert d'un montant déterminé à l'Article 16.5 ci-dessous en relation avec la proportion des Titres de Société détenus par le Gérant Détenteur de Titres qui aussi précisément que possible devra être égal à la proportion d'actions que le Gérant Détenteur sortant détient dans le Gérant Détenteur de Titres comparé au nombre existant d'actions émises du Gérant Détenteur de Titres (sans tenir compte de ceux directement ou indirectement détenus par DH ou son Affilié).

16.2. Si à un moment donné, une Personne (qu'elle soit ou non Détenteur de Titres, mais n'étant pas un Détenteur de Titres Z ou de droits ou d'intérêts y rattachés) cesse pour n'importe quelle raison d'être un Administrateur (ou administrateur dans le cas d'un autre Membre du Groupe autre que la Société) ou un employé d'un Membre du Groupe, et qu'elle devienne par la suite un Détenteur de Titres (ou de droits ou d'intérêts dans celles-ci) de la Société en vertu de droits à des intérêts acquis par lui au moment où il était administrateur ou employé, il sera engagé et censé avoir donné un Avis de Transfert en relation avec ses Titres de la Société (le cas échéant) (ou droits ou intérêts dans ces Titres) pour un montant déterminé conformément à l'Article 16.5. ci-après.

16.3. Conformément aux articles 12, 14.3 et 16.5., la Société, à la réception (ou la réception présumée) d'un Avis de Transfert conformément à l'Article 16.1 ci-dessus, aura le droit d'allouer les Titres de la Société à Vendre (ou le cas échéant les droits ou intérêts afférant) au prix mentionné à l'Article 16.5:

16.3.1. à une entité qui détiendra ces Titres de Société ou droits y afférant, le cas échéant, en trust pour le gérant remplaçant ou pour les employés (le "Trust") qui peut être financé par un Affilié des Actionnaires DH (et les Titres de Société peuvent être retenus pas cet Affilié si un nouvel employé ne les acquiert pas); ou

16.3.2. sauf décision contraire du Conseil ou, si le Cédant est un Affilié des Actionnaires DH autrement qu'en tant que nommée ou trustee de cette personne qui n'est pas un Affilié des Actionnaires DH, par les Actionnaires autres que les Actionnaires DH représentant une majorité d'Actions détenues par ces Actionnaires, si l'un peut être trouvé.

16.4. si aucun acheteur tel que mentionné à l'Article 16.3 ne peut être trouvé, les Titres de la Société doivent être offerts conformément à l'Article 15.

16.5. le montant auquel tous Titres de Société (ou droits ou intérêts y afférant) sous cet Article 16 doit être:

16.5.1. dans le cas où un Gérant Détenteur décède ou part à la retraite en raison d'une incapacité ou à l'âge normal de la retraite, ou dans le cas où le Conseil a convenu qu'un tel Gérant Détenteur a fourni de bons et loyaux services à un Membre du Groupe et quitte ce Membre du Groupe sans qu'aucune faute ne puisse lui être imputée à l'expiration de la période prévue par la notification donnée à ce Gérant Détenteur, ou si ce Gérant Détenteur a été licencié par un Membre du Groupe en raison d'une restructuration importante d'une part significative des affaires du Membre du Groupe ou est une personne à qui le Conseil, avec accord écrit préalable de Actionnaires DH représentant 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH, a convenu de traiter comme une personne quittant le Groupe dans de bonnes conditions (un "Bon Sortant"), à la Juste Valeur afférente ou au Prix d'Emission (tel que défini ci-dessous) si celui-ci est supérieur;

16.5.2. dans tout autre cas d'un Gérant Détenteur (un "Mauvais Quittant"), aux montants suivants ou un montant plus élevé (n'étant pas supérieur à la Juste Valeur desdits Titres) tel que le Conseil d'Administration, avec l'accord écrit préalable des Actionnaires DH représentant 50% des Actions détenues par les Actionnaires DH, aura approuvé:

16.5.3. si l'Avis de Transfert est donné (ou considéré comme donné) le jour du premier anniversaire de la Date d'Achèvement ou avant cette date le montant payé pour chacun des Titre de Société (incluant toute prime d'émission payée à la date de l'émission que ces sommes aient été payées ou non par le détenteur des Actions) (le "Prix d'Emission");

16.5.4. si l'Avis de Transfert est donné (ou considéré comme donné) entre le premier et le second anniversaire de la Date d'Achèvement, à 25% de la Juste Valeur desdits Titres, à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné ou considéré comme donné, ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé);

16.5.5. si l'Avis de Transfert est donné entre le second et le troisième anniversaire de la Date d'Achèvement, à 50% de la Juste Valeur des Actions, à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné ou considéré comme donné, ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé);

16.5.6. si l'Avis de Transfert est donné entre le troisième et le quatrième anniversaire de la Date d'Achèvement, à 75% de la Juste Valeur desdits Titres, à la date à laquelle l'Avis de Transfert est donné ou considéré comme donné, ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé);

16.5.7. si l'Avis de Transfert est donné le jour du quatrième anniversaire de la Date d'Achèvement ou après cette date, à la Juste Valeur ou au Prix d'Emission (si celui-ci est plus élevé).

16.6. Sous réserve des Articles 13 et 14.3 le Trust est autorisé à transférer tout ou partie des Titres de la Société qu'il a acquis des employés de tout Membre du Groupe de la Société (autres que ceux qui sont Actionnaires Gérants à la Date d'Achèvement) sous réserve que l'identité des employés ait été approuvée par le Représentant Gérant et le président du Conseil et que le transfert ait été approuvé par les détenteurs d'au moins 2/3 des Actions.

Art. 17. Droit de première offre, Drag along et Changement de contrôle.

17.1. Droit de Première Offre Si, après l'expiration de la Période de "Lock-up", le Détenteur de Titres DH souhaite vendre (tout ou un partie) de leurs Titres de Société dans la Société, hors du contexte d'une IPO et sauf accord contraire des Détenteurs de Titres Z, les Détenteurs de Titres Z ont le droit de faire une première offre pour ces Titres de Sociétés. Les Détenteurs de Titres DH doivent notifier aux Détenteurs de Titres Z (en copiant la Société) qu'ils souhaitent vendre leurs Titres de Société dans la Société. Les Détenteur de Titres Z ont ensuite cent vingt (120) jours pour donner aux Détenteur de Titres DH une offre complètement financée déterminant les termes et conditions matériels d'achat qui ne doit pas inclure de garanties ou d'indemnités à donner par les Détenteur de Titres DH (sauf ceux qui pourraient être fixés dans un pacte d'Actionnaire ou contrat similaire entre les Actionnaires de la Société ou étant dûment notifié à la Société) et ne pourront avoir d'autres conditions que des conditions normales obligatoires. Si les Détenteurs de Titres DH acceptent l'offre des Détenteurs de Titres Z, les Détenteurs de Titres DH et les Détenteurs de Titres Z devront coopérer et travailler ensemble en bonne foi en vue de négocier les termes et conditions finales de la vente. Si les Détenteurs de Titres DH rejettent une offre d'un Détenteur de Titres Z ou sont incapables de trouver un consentement sur les termes de vente finaux, les Détenteurs de Titres DH (soumis à l'Article 17.2 ci-dessous) peuvent compléter dans les 12 mois la vente de leurs Titres de la Société à un tiers à condition que le prix de vente de chaque Titre de Société soit supérieur au prix offert par Titre de Société par les Détenteur de Titres Z (et pour un tel but, si les Détenteur de Titres Z ont offert une rémunération autre qu'en espèce, une telle rémunération sera évalué à zéro) ou bien que la vente n'inclut pas les termes pour lesquels aucun accord n'a été trouvé.

17.2. Drag Along

Sous réserve de l'Article 17.1 ci-dessus, si les Détenteurs de Titres DH désirent vendre la totalité de leurs Titres de Société et ont trouvé conjointement un acquéreur de bonne foi qui n'est pas un Affilié d'un de ces Détenteur de Titres et qu'ils conviennent des conditions de vente avec cet acquéreur pour tous les Titres de tous les Détenteurs de Titres de la Société, tous les autres Détenteurs de Titres, à la réception de la notification de ce fait, seront obligés d'accepter

l'offre de cet acquéreur aux mêmes conditions que celles convenues avec les Détenteurs de Titres DH et les parties conviennent à renoncer à tout droit de préemption ou véto en relation avec une telle Vente ou à tout droit analogue tel que prévu par les Statuts ou tous pactes d'Actionnaires ou contrat similaire entre les Actionnaires et la Société ou autrement afin d'accepter une telle vente des Titres de Société et de nommer DH comme leur mandataire pour effectuer une telle vente.

17.3. Tag Along

Sous réserve de l'Article 15 et l'Article 17.2, aucun transfert d'Action de Société ne peut être effectué par un Détenteur de Titre DH ni un Détenteur de Titre Z à un Tiers a moins que la personne les achetant ("Acquéreur") a fait une offre à tous les Détenteurs de Titre d'acquérir le même pourcentage de leurs Titres tel que transféré par le Détenteur de Titre DH ou le Détenteur de Titre Z à un prix égal et aux termes et conditions offertes à un Détenteur de Titre DH ou Détenteur de Titre Z, à condition que cet Article ne s'applique pas aux transferts permis par les Articles 15.3.1 à 15.3.5.

17.4. Changement de Contrôle

Aucun transfert d'Actions ne pourra se faire par les Actionnaires DH si un tel transfert donne lieu à un Changement de Contrôle a moins que la personne à laquelle ces Actions seront transférées offre d'acquérir tous les Titres de Société détenues par les Détenteurs de Titre et les Détenteurs de Titre de Gérance sous les mêmes conditions que s'il s'agissait d'une acquisition d'Actions des Actionnaires DH.

Art. 18. Assemblées des actionnaires - Généralités.

18.1. Toute Assemblée des Actionnaires de la Société valablement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour autoriser, accomplir et ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société et de modifier toutes dispositions des Statuts. L'Assemblée des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

18.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires est tenue conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société, ou à tout autre lieu au Luxembourg tel que spécifié dans la convocation de l'Assemblée au premier mardi du mois de mai chaque année à 12.00 heures et pour la première fois en 2008. Si tel jour outre qu'un samedi ou dimanche, n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

18.3. Les autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et dates tels que spécifiés dans la convocation concernant une telle assemblée.

18.4. Les convocations aux Assemblées sont faites par le Conseil d'Administration adressées par courrier recommandé ou courrier exprès à tous les Actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des Actionnaires tenu par la Société au moins (8) jours avant la date de l'Assemblée ou autrement prévu par la loi. Si la totalité du capital social émis de la Société est représenté à une Assemblée Générale, l'avis de convocation n'est pas requis pour la tenue de l'Assemblée et les procédures à une telle Assemblée seront jugées valables.

18.5. Les exigences de quorum et de majorité prévues par la loi s'appliquent à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

18.6. Chaque Action donne droit à un vote à l'Assemblée Générale sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par fax.

Art. 19. Informations des actionnaires.

19.1. Les rapports financiers sont à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société. La Société fournira en plus aux Actionnaires toutes les informations telles que prévues par la loi.

19.2. Au cas où un ou plusieurs Actionnaires sont des Actionnaires ERISA, un tel Actionnaire ERISA aura le droit de recevoir sur demande écrite raisonnable à la Société des copies de toute information qu'un tel Actionnaire ERISA a le droit de demander raisonnablement de temps en temps; et chaque Actionnaire ERISA aura le droit de se réunir avec la gérance et le personnel de la Société et/ou le Groupe, qui le désignera raisonnablement, sur avis raisonnable de la Société.

Art. 20. Année sociale, Réviseurs d'entreprises.

20.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année sociale de la Société qui commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

20.2. Les opérations de la Société seront supervisés par un réviseur d'Entreprises qui ne doit pas être un Actionnaire. Le réviseur statutaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Le réviseur d'Entreprises en fonction pourra être révoqué à tout moment par les actionnaires avec ou sans motif. Dans le cas où les seuils indiqués par la loi concernant la nomination d'un réviseur d'entreprises sont atteints, les comptes de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprises.

Art. 21. Droit additionnel de la classe B. Lors d'un Événement de Sortie les Actions de Classe B donnent droit aux Détenteurs de ces Actions de Classe B, à conditions qu'un tel titulaire soit un Titulaire de Titres de Direction, à un droit additionnel (total) en relation avec la totalité des Actions de la Classe B à des distributions ou, le cas échéant, à l'excès

de liquidation (le "Droit Additionnel de Classe B") déterminé comme suit au pro rata des Actions de Classe B qu'il détient. Le Droit Additionnel de Classe B sont toujours soumis au montant total disponible pour distribution (moyennant dividendes ou excès de liquidation ou autrement) dans la Société:

R = signifiant le Droit Additionnel de Classe B

QI = Valeur de Sortie des Actions de Classe A

QM = Valeur de Sortie des Actions de Classe B

K = Montant de Sortie PEC

QI+K = QIK

Z = Investissement DHZ

(i) Si le résultat de (QIK: Z) est inférieur à 2,5 (<2,5), alors R = 0

(ii) Si le résultat de (QIK: Z) est entre 2,5 et 3,5, alors R = ((QIK-R):Z x 100%-250%) x (0,5 x QM)

(iii) Si le résultat de (QIK - (0,5 x QM): Z) est supérieure de 3,5 (>3,5), alors R = 0,5 x QM

Art. 22. Distributions.

22.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque ce compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde pourra être distribué aux Actionnaires et aux Détenteurs de PB sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions des présents Statuts.

22.2. Le Conseil d'Administration pourra décider de payer des distributions intérimaires sur les Actions et/ou les Parts Bénéficiaires conformément aux dispositions des présents Statuts et soumis aux termes et conditions prévus par la loi.

22.3. Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Actionnaires et/ou les Détenteurs de PB sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires ou comme distributions intérimaires sur décision du Conseil d'Administration conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale des Actionnaires pourra décider d'attribuer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

22.4. Les distributions déclarées pourront être payées dans toute devise choisie par le Conseil d'Administration et pourront être payées aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra faire une détermination finale du taux d'échange applicable pour convertir les fonds de distribution dans la devise de leur paiement.

22.5. Une distribution déclarée mais non payée sur une Action ou une Part Bénéficiaire pendant cinq ans ne pouvant pas être exigée par le détenteur de cette Action ou cette Part Bénéficiaire sera déclarée comme ayant été renoncée par son détenteur et reviendra à la Société.

22.6. Aucun intérêt ne sera payé sur des distributions déclarées et non-réclamées qui sont détenues par la Société au nom des détenteurs.

22.7. La distribution de dividendes ou autrement aux Actionnaires sera faite à parts égales entre toutes les Actions en émission excepté dans le cas d'un Evénement de Sortie et les conditions fixées ci-dessus dans l'Article 21, chaque Action de Classe B portera le Droit Additionnel de Classe B par Action de Classe B en supplément et les montants distribués quant aux Actions de Classe A seront réduits en conséquence. Les distributions aux Détenteurs de PB doivent s'effectuer conformément au (et dans les limites du) Droit PB de leurs Parts Bénéficiaires.

22.8. Les distributions sur les Actions peuvent être déclarées et payées indépendamment de toutes distributions faites sur les Parts Bénéficiaires et ne donnent pas droit aux Parts Bénéficiaires et à leurs détenteurs à une quelque conque distribution au pro rata ou autre droit et les distributions sur les Parts Bénéficiaires peuvent être déclarées et payées indépendamment de toutes distributions faites sur les Actions et ne donnent pas droit aux Actionnaires à une quelque conque distribution au pro rata ou autre droit.

Art. 23. Liquidation de la société.

23.1. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à tout moment, la liquidation sera réalisée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration en fonction qui posséderont les pouvoirs prévus par l'Article 144 et suivant la Loi de 1915.

23.2. Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation payés, le solde sera payé aux titulaires des Actions et des Détenteurs de PB conformément aux dispositions exposées ci-dessous et dans l'ordre de priorité suivant:

23.2.1. Pour chaque Part Bénéficiaire détenue, le Détenteur de PB concerné reçoit le Droit PB de cette Part Bénéficiaire (moins les distributions antérieurement faites du Droit PB sur cette Part Bénéficiaire).

23.2.2. Pour chaque Part Bénéficiaire détenue, le Détenteur de PB concerné reçoit la Réserve Pro Rata PB de cette Part Bénéficiaire (moins les distributions antérieurement faites de la Réserve Pro Rata PB sur cette Part Bénéficiaire).

23.2.3. Le reste de l'excès de la liquidation est faite en parts égales parmi toutes les Actions en émission exclu le cas d'un Evénement de Sortie, et que les conditions énoncé ci-dessus dans l'Article 21 sont faites, chaque Action de Classe B porte en plus les Droits Additionnels de Classe B par Action de Classe B et le montant distribue en vue des Actions de Classe A seront réduites en conséquence.

Art. 24. Actionnaire unique. Si et aussi longtemps qu'un Actionnaire détiendra toutes les Actions de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 25. Définitions.

Date d'Ajustement	Signifie pour l'année au cours de laquelle une Part Bénéficiaire a été émise la date à laquelle l'intérêt sur le PEC pour lequel cette Part Bénéficiaire a été émise se capitalise et par la suite la date qui est de douze mois après la précédente Date d'Ajustement de cette Part Bénéficiaire.
Valeur d'Ajustement PB	Signifie pour chaque Part Bénéficiaire le Montant PB augmenté à chaque Date d'Ajustement de cette Part Bénéficiaire du montant des droits de distribution cumulatifs de cette Part Bénéficiaire pour les années précédentes qui se sont accumulés mais qui n'ont pas été déclarés et/ou payés (à condition que pour l'année d'émission de la Part Bénéficiaire concernée, le Montant PB soit augmenté du montant des droits de distribution cumulatifs de cette Part Bénéficiaire (temporairement) pour la période commençant le jour suivant l'émission de la Part Bénéficiaire en question jusqu'à la première Date d'Ajustement correspondante)
Montant PB	Signifie vingt-cinq euros (€25) (moins, afin d'éviter toute confusion, toute distribution antérieure de la Réserve PB sur la Part Bénéficiaire en question)
Détenteur de PB	Signifie un détenteur de Parts Bénéficiaires
Pourcentage PB	Signifie 10% par an
Réserve Pro Rata PB	Signifie la portion au pro rata d'une Part Bénéficiaire dans la Réserve PB résultant de la formule suivante: Montant de la Réserve PB divisé par le nombre de Parts Bénéficiaires en émission (moins, afin d'éviter toute confusion, toute distribution antérieure de la Réserve PB sur la Part Bénéficiaire en question)
Registre PB	Signifie le registre des Parts Bénéficiaires et des Détenteurs de PB
Réserve PB	Signifie la réserve spéciale ne faisant pas partie du capital de la Société et réservée aux Parts Bénéficiaires tel qu'il est mentionné à l'Article 6
Parts Bénéficiaires	Signifie les parts bénéficiaires de la Société
Affilié	Signifie en relation avec une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement à travers une ou plusieurs intermédiaires, contrôle, ou qui est contrôlé par, ou qui est sous le contrôle commun avec, une telle Personne; toute structure d'investissement collective organisée par cette Personne (ou un Affilié de celle-ci) dont les investissements sont déterminés par cette Personne, ou un associé, fondé de pouvoir, employé de cette Personne (ou d'un des Affiliés de celle-ci); et tout fonds d'investissement organisé par cette personne pour le bénéfice de ces associés, fondés de pouvoir ou employés ou de leurs personnes à charge et en relation avec un Actionnaire DH toute personne qui est un associé dans tout Actionnaire DH ou un Affilié de cette Personne ou tout successeur trustee ou nommée pour ou toute société contrôlée par un ou plusieurs Actionnaires DH ou les entités contrôlant ces Actionnaires DH et DH Z
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société
Conseil d'Administration ou Conseil	Signifie le conseil d'administration de la Société nommé conformément aux Statuts
Changement de Contrôle	Signifie l'arrivée, en relation avec un organe sociétaire, si une Tierce Partie (autre qu'un Affilié de cet organe sociétaire) acquiert plus de 50% des actions émises par cet organe sociétaire ou plus de 50% des droits de vote dans le but d'une réunion des membres de cet organe sociétaire et arrivera dans le cas de la Société si les Actionnaires DH cessent de détenir au moins 50% des Actions
Classe	Signifie toute classe d'Actions de la Société
Actions de Classe A	Signifie les Actions de Classe A ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts de la Société
Droit Additionnel de Classe B par Action de Classe B	Signifie le Droit Additionnel de Classe B divisé par les Actions de Classe B émises au moment de la détermination
Actions de Classe B	Signifie les Actions de Classe B ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts de la Société
Titres de la Société	Signifie les Actions, les preferred equity certificates le cas échéant et les Parts Bénéficiaires émis par la Société
Date d'Achèvement	Signifie le 14 décembre 2006
Actionnaire de Classe B	Signifie les détenteurs d'Actions de la Classe B de la Société

DH	Signifie Doughty Hanson & Co IV Limited une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles avec siège social situé à 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, et inscrit sous le numéro 4645557 (ou tout successeur de cette dernière)
Détenteur DH de Titres	Signifie l'un quelconque parmi DH Z, Doughty Hanson & Co IV Limited Nominees One Limited, Doughty Hanson & Co IV Limited Two Limited, , Doughty Hanson & Co IV Limited Three Limited, Doughty Hanson & Co IV Limited Four Limited, et Officers Nominees Limited ou tout Affilié des derniers détenant des Titres de la Société.
Actionnaires DH	Signifie tout Détenteur de Titres DH détenant des Actions de la Société
DH Z	signifie DH Z S.à r.l (constituée par acte de Maître Henri Hellinckx le 15 novembre 2006)
Investissement DHZ	Signifie le prix total de souscription des Actions de Classe A additionné du prix de souscription des PECs (le cas échéant) (ou les titres remplaçant les PECs) émis par la Société à tout moment.
Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration de la Société
Actionnaire ERISA	Signifie un Actionnaire qui correspond au critères du United States Employee Retirement Income Security Act de 1974 et auquel Doughty Hanson & Co Limited ou l'un quelconque de ses Affiliés est ou à été à un moment quelconque associé
Montant de Sortie des PEC	Signifie le prix total de souscription et d'émission de tout PEC émis par la Société (le cas échéant) et tout intérêt accru et/ou capitalisé
Événement de Sortie	Signifie une Vente ou une IPO
Valeur de Sortie des Actions de Classe A	Signifie la proportion du Montant Total Disponible relatif aux Actions de Classe A (avant inscription de tout Droit Additionnel de Classe B) calculé comme suit: $QI = TAAS \times AN$ $QI = \text{Valeur de Sortie des Actions de Classe A}$ $TAAS = \text{Montant Total Disponible Par Action}$ $AN = \text{le nombre d'Action de Classe A émises par la Société.}$
Valeur de Sortie des Actions de Classe B	Signifie la proportion du Montant Total Disponible relatif aux Actions de Classe B (avant inscription de tout Droit Additionnel de Classe B) calculé comme suit: $QM = TAAS \times BN$ $QM = \text{Valeur de Sortie des Actions de Classe B}$ $TAAS = \text{Montant Total Disponible Par Action}$ $BN = \text{le plus bas parmi (i) le nombre d'Actions de Classe B émises par la Société à la Date d'Achèvement.}$
Juste Valeur	Signifie pour toute Action devant être vendue (i) dans le cas d'actions détenues par le Gérant Actionnaire, le montant convenu entre DH et le Représentant des Gérants comme la juste valeur ou (ii) dans le cas de toute autre Action, le montant convenu entre DH et les Actionnaires Z comme la juste valeur, étant entendu toutefois que si aucun accord n'est trouvé dans les trois semaines par ces parties la juste valeur sera déterminée par une entité reconnue internationalement, sélectionnée conjointement par DH et Représentant des Gérants ou par DH et les Actionnaires Z (en fonction de la personne dont les Actions sont concernées) ou si cette nomination conjointe ne fonctionne pas, par l'appel par l'une des parties concernée faite au Président en fonction de l'Institute of Chartered Accountants d'Angleterre et du Pays de Galles et utilisant des méthodes d'évaluation internationalement reconnues sur la base d'une négociation de bonne foi entre acheteur volontaire et un vendeur volontaire et sur la base de la Société dans son entièreté sans aucune remise ou prime pour le fait que ces actions représentent une participation majoritaire ou minoritaire dans la société. Afin d'éviter toute ambiguïté, ne doit pas être considéré comme une méthode appropriée le fait d'évaluer la Société sur la seule valeur nette de son actif.
Assemblée générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.
Groupe	Signifie la Société et ses filiales de temps en temps et un "Membre du Groupe" aura la signification correspondante
IPO	Signifie l'offre publique initiale d'Actions (ou d'actions résultant d'une conversion ou d'un échange ou d'une nouvelle émission de la Société ou une société holding de la Société (sous réserve que ni DH ni toute société holding de DH ne soit reconnue pour ceci)
Candidat Gérant	Signifie les membres du management du Groupe et approuvée par la majorité DH

Gérant Détenteur	Signifie un détenteur d'Actions, d'intérêts ou autre droit dans un ou plusieurs Gérant Détenteur de Titres de la Société (y compris toute détention bénéficiaire, propriété, ou droit) (et les personne qui sont qualifiées de "Gérants" dans tout acte d'adhésion ou autre dans le cas où un pacte ou assimilé entre les Actionnaires et la Société ou dûment notifiée à la Société et détenant ce type d'intérêt ou droits.
Gérant Détenteur de Titres	Signifie Z Men S.à r.l. (et telle personne qui est qualifiée de "Gérant Investisseur" dans tout acte d'adhésion ou autre dans le cas où un pacte ou assimilé entre les Actionnaires et la Société ou dûment notifiée à la Société et détenant des Titres de la Société.
Représentant Gérant	Signifie un représentant nommé par les Gérants Détenteurs de Titres représentant au moins 50% des Actions détenues par les Gérants Détenteurs de Titres, le premier Représentant Gérant étant M. Andrea Caserta
PEC	Signifie preferred equity certificate
Personne	Signifie une personne physique ou une entité juridique de n'importe quelle nature
Date Pertinente	Signifie le 29 novembre 2006
Vente	Signifie la vente de tout intérêt afférant aux actions de la Société à une personne ou un groupe (que ce soit dans le cadre d'une transaction ou de plusieurs transactions) n'étant pas DH ou un Affilié de DH qui a pour résultat que la personne ou le groupe seul ou avec des personnes agissant de concert avec les personnes ou le groupe qui détiennent le droit d'exercer 50% ou plus des droits de vote aux assemblées générales de la Société ou la vente, transfert ou disposition (qui ne sont pas effectués par une filiale à 100% de la Société à une autre filiale ou à la Société ou de la Société à une de ses filiales à 100%) de substantiellement l'entièreté des engagements, avoirs mobiliers et immobiliers du Groupe
Titres	Signifie les PECs émises par la Société (le cas échéant)
Détenteur de Titres	Signifie un détenteur de Titres émis par la Société
Sûreté	Signifie toute hypothèque, charge, gage, cession de créance, ou tout autre contrat ou accord conférant des sûretés
Actionnaires	Signifie détenteur d'Actions
Actions	Signifie toute action de la Société sans tenir compte des classes
Cible	Signifie Zobe Holding S.p.A.
Tierce Partie	Signifie une personne qui n'est pas l'Affilié d'un Actionnaire
Montant Total Disponible	Signifie le montant total net disponible pour la distribution aux Actionnaires par le biais de dividendes, liquidation surplus ou autre dans la Société après un Événement de Sortie (en tenant compte des provisions appropriées faites)
Montant Total Disponible Par Action	Signifie le Montant Total Disponible divisé par le nombre d'Actions émises par la Société
Transfert	Signifie tout transfert d'une ou plusieurs Actions ou Titres ou de tout droit direct, indirect ou droit légal ou bénéficiaire ou intérêt y afférant incluant par voire de vente, disposition, transfert, gage, cession de créance de toute sorte, charge cession de créance ou autre; et Transférer, en Transférant ou Transféré, Transférable doivent être construits en fonction (autre que tout Transfert par Bridgeco au Détenteurs DH de Titres ou tout Affilié y afférant (et ces entités listées sous la définition de "Détenteur DH de Titres" même s'ils ne détiennent pas de Titres de la Société) ou toute sûreté créées ou pouvant être créées par Bridgeco dans les six mois suivants la Date d'Achèvement (chaque transfert étant un Transfert Permis en vertu des Statuts et sans limitation et n'étant pas sujet aux dispositions relatives au droit de préemption des Statuts)
Transféré	La Personne à qui les Actions sont Transférées
Candidats Z	Signifie Enrico Zobe, Franco Zobe et Giovanni Zobe
Détenteur Z de Titres	Signifie chacun de Enthopar S.à r.l., Mafu S.à r.l. et Tec S.à r.l. détenant des Titres de la Société
Actionnaires Z	Signifie tout détenteur de Titres détenant des Actions dans la Société

Art. 26. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation applicable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

21733

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui seront payés par la Société sont estimés à EUR 3.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le Bureau a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, L. CHANIOL, S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/229. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010019854/1685.

(100014708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Inncona Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 128.812.

Außerordentliche Generalversammlung

Unter Verzicht sämtlicher Frist- und Formvorschriften haben sich die Erschienenen Torsten Rathmann und Einhart Skwiercz, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellen, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und als ordentlich berufen betrachtet.

Sie stellten fest, dass die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassten einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Herr Karl Rauchel, geb. am 20.05.1950 in Bonn, wohnhaft 53127 Bonn. Auf dem Heidgen 52. wird mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abberufen.

2. Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

D-32052 Herford, den 09.10.2009.

Torsten Rathmann / Einhart Skwiercz.

Référence de publication: 2010021338/16.

(100016570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Lavena 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.988.875,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.718.

Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 15 janvier 2010

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 15 janvier 2010 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 15 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel, gérante de classe A

- David Sullivan, gérant de classe A

- Stefan Lambert, gérant de classe B

- Wolfgang Zettel, gérant de classe B

Séverine Michel

Gérante de classe A

Référence de publication: 2010021277/22.

(100016361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Giellepi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.092.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 décembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Référence de publication: 2010021341/18.

(100016535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Dell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.786.

—
Extrait de l'assemblée générale de la Société du 1^{er} février 2010

En date du 1^{er} février 2010, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Dell S.A.
Signature

Référence de publication: 2010021343/17.

(100016543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Brink's Security Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.427.

—
En date du 13.01.2010, le conseil d'administration a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Monsieur Laurent TURMES, né le 25.10.1965 à Luxembourg, demeurant à L-7661 Medernach, 42, rue de Larochette, est nommé au poste de Directeur Général (CEO) pour une durée indéterminée.

- Monsieur Laurent TURMES (CEO) reçoit le pouvoir de gestion journalière sous signature conjointe et solidaire avec Monsieur Jacques TEMPLE (CFO) et/ou Monsieur Carlo WEISEN, administrateur délégué

- Monsieur Jacques TEMPLE (CFO) reçoit le pouvoir de gestion journalière sous signature conjointe et solidaire avec Monsieur Laurent TURMES (CEO) et/ou Monsieur Carlo WEISEN, administrateur délégué

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.01.2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl, Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010021355/18.

(100016324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

I.I.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4551 Niedercorn, 27, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 99.617.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement le 27 janvier 2010

L'Assemblée Générale de la société anonyme I.I.F.C. S.A. a pris la résolution suivante:

1. Suite à l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes de la société Forum Express Services, l'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER SA, ayant son siège social à L-4963 Clémency, rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010021339/13.

(100016745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Gaulinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.445.

—
En date du 10 janvier 2007, l'associé Monsieur Alain LORANG, demeurant 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg a transféré la totalité de ses 5 parts sociales à SWISSTAR SA avec siège au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

- SWISSTAR SA, avec 19.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010021342/13.

(100016760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Pure Equity Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.029.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Meike Lakerveld, en tant que gérant, est acceptée.

- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010021335/16.

(100016260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Finnveden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.333.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021452/11.

(100016451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Foxworth Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.
R.C.S. Luxembourg B 117.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010021450/14.

(100016759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

FlyBalaton Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.949.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130,
represented by Mr. Antonio INTINI, private employee, professionally residing in Luxembourg,
on behalf of a proxy given on December 22, 2009.

The aforesaid proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of FlyBalaton Investment S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into FIFTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED (15,500) shares of TWO EURO (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on first January and shall end on thirty-first December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday of April at 11 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2010.
2. The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 5 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:

LANNAGE S.A.	<u>15,500 shares</u>
Total	15,500 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it, in connection with its incorporation, at about EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - a) "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.
 - b) "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.
 - c) "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

3. Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
5. The registered office will be fixed at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, représentée par Monsieur Antonio INITINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 22 décembre 2009.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FlyBalaton Investment S.A.
Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), divisé en QUINZE MILLE CINQ CENTS (15.500) actions de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout

autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

LANNAGE S.A.	15.500 actions
Total:	15.500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, dont le représentant permanent est Monsieur Jean BODONI, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

b) VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, dont le représentant permanent est Monsieur Guy KETTMANN, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086, dont le représentant permanent est Monsieur Guy BAUMANN, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

La société "LANNAGE S.A." est nommée Président du Conseil d'Administration.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5.- Le siège social est fixé au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. INTINI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1357. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-sept janvier de l'an deux mille dix.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010019874/287.

(100014646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Anthony S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.622.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 29 janvier 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Meike Lakerveld, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010021348/17.

(100016330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Subcart S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.677.455,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.770.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, de la Société le 20 janvier 2010

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 20 janvier 2010 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouvel administrateur, avec effet immédiat et pour une période se terminant le 18 mars 2011.

Il en résulte qu'à compter du 20 janvier 2010, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel

- Peter Gibbs

- David Sullivan

Séverine Michel

Administrateur

Référence de publication: 2010020595/21.

(100015806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

CB Richard Ellis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.168.

—
CB RICHARD ELLIS INVESTORS HOLDINGS B.V., associé de la Société, siège désormais à l'adresse suivante: 123, Fred. Roeskestraat, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas.

Monsieur Thibault de VALENCE de MINARDIÈRE, gérant de la Société, siège à l'adresse suivante: 65/67, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

CB Richard Ellis Investors S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010021345/16.

(100016305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Bid Plaza Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.227.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2010 que:

1. Madame Valérie Wesquy, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont St Martin (France) domiciliée 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, à été nommée administrateur en remplacement de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 01/02/2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010021346/14.

(100016197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

IT 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.683.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 27 janvier 2010
approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 ave Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010020111/19.

(100015016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Night Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.807.

Il résulte d'un contrat de transfert du 2 décembre 2009 entre CEP III Participations S.à r.l. SICAR, (le «Cédant»), R.C.S.: B 127.711, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et Coditel S.à r.l., R.C.S.: B 112.067, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen (le «Cessionnaire»), que les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Night Investments 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010021349/17.

(100016175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Ande Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.281.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 décembre 2009 que le mandat des administrateurs sortants, M. André DELACHAUX, Président, demeurant à CH-1972 Anzère, Chalet Baccarat, M. Paul-André WAEBER, demeurant à CH-1211 Genève, 1, Carrefour de Rive, et M. Stéphane DELACHAUX, demeurant à F-78000 Versailles, 1, rue de Savoie, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Marco RIES, commissaire aux Comptes, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été renouvelés pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010021354/17.

(100016243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Leading Light Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.085.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue à Luxembourg le 20 janvier 2010

Suite aux cessions intervenues ce jour, les parts sociales de la société sont réparties comme suit entre les associés suivants:

ELIT-TRADE Sàrl, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg détenteur de 6.250 parts sociales

Mr SZENDREI-BALOGH FERENC, Rákóczi u. 3., 9825 Oszkó Hungary. détenteur de 6.250 parts sociales

Suite à la démission de Monsieur Ignác Tóth de son poste de gérant, les associés ont nommé en tant que nouveaux gérants:

- Monsieur SZENDREI-BALOGH FERENC, né à Pécs le 09.06.1957 et demeurant Rákóczi u. 3, 9825 Oszkó, Hungary

- la société ELIT-TRADE Sàrl, ayant son siège social 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, RCS Luxembourg B 115.080, dont le représentant permanent est Mr Erno Rehus, gérant, né à Székesfehérvár le 17.08.1965 et demeurant Szabolcsi u. 14 Szám, 2481 Velence, Hungary

Ils pourront engager la société sous leur signature conjointe.

Pour copie conforme

SZENDREI-BALOGH FERENC / ELIT-TRADE Sàrl

Gérant / Gérant

- / Signature

- / Représentant permanent

Référence de publication: 2010021336/25.

(100016249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Maleki Communications Luxembourg, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.502.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé, enregistré à Redange/Attert, le 24 décembre 2009, Relation: RED/2009/1438, annexé à un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 22 décembre 2009, numéro 1531 de son répertoire, enregistré à Redange/Attert, le 24 décembre 2009 sous la même relation que la cession de parts prénommée, concernant la société «MALEKI COMMUNICATIONS LUXEMBURG GMBH», établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à NIEDERANVEN, en date du 20 décembre 2006,

publiée au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2007, numéro 370, page 17.753, signée à Luxembourg, en date du 16 décembre 2009, que:

la société «SFB Service für Banken und Industrie GmbH», avec siège social à D-60323 Frankfurt/Main, Wiesenau 1,

inscrit au registre de commerce à Francfort/Main sous le numéro HRB 28838,

propriétaire de 25 (vingt-cinq) parts sociales de ladite société,

a cédé toutes ses parts sociales à la société «SABAY INVESTMENTS LIMITED», PO Box 4301, Trinity Chambers Road Town, Tortola British Virgin Islands,

de sorte que la société «SABAY INVESTMENTS LIMITED» est propriétaire pour la totalité (100%) des parts sociales.

Redange/Attert, le 21 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Le notaire

Référence de publication: 2010021357/27.

(100016714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.
